

# L'Acaj demande la libération du Gabonais Agano Elemba Joseph-Trésor

PAGE 3

N° 6975 du lundi 20 mars 2017

Prix : 2500 FC

## Le Potentiel

Membre du réseau Médiat

34<sup>ème</sup> année

Éditeur

GROUPE DE PRESSE



Siège social  
873, av. du Bas-Congo,  
Kinshasa - RD Congo

La passion d'informer sans passion

### Difficile atterrissage de l'Accord du 31 décembre

# Mgr Utembi en consultation au Conseil de sécurité

P. 2

# Phénomène Kamuina Nsapu: la Monusco accuse

P. 3

À haute voix

Démission

LE POTENTIEL

Une enquête de l'Auditorat général est en cours pour élucider l'affaire sur la vidéo montrant des militaires FARDC qui tirent à bout portant sur des miliciens

(Suite à la page 2)

### Deux années plus tard, la fosse commune de Maluku reste un mystère

PAGE 10

SUIVEZ RADIO 7 SUR 106.1 MHz

## Sommaire

### Politique

À propos de l'impasse politique actuelle

Le Sénateur Nkongo Budina Nzau livre son opinion P. 5

### Economie

Le personnel de la Sonas à l'école des produits d'assurances liés aux NTIC

PAGE 6

### Communications



PAGE 8

COMMUNIQUE OFFICIEL DU CPCC

PAGE 9

### Monde

La Chine et les Etats-Unis réfutent l'idée d'une éventuelle guerre commerciale

PAGE 13

### Sports

Caf-C1 : V. Club qualifié, Mazembe reversé en Coupe de la CAF

PAGE 14

La RDC est un patrimoine commun à tous les Congolais

## À haute voix

## Démission

(Suite de la page 1)

Kamuina Nsapu à Mwanza Lomba, dans la province du Kasai Oriental. Selon les premiers éléments de l'enquête menée par des hauts magistrats de l'Auditorat général, ces massacres sont bel et bien des faits réels. Pour preuve. En rapport avec ces tueries, sept présumés coupables, tous des militaires des FARDC ayant fait partie de l'opération, sont déjà aux arrêts en attendant le jugement.

Des faits qui tranchent avec les allégations du porte-parole du gouvernement, Lambert Mende Omalanga, faisant état de « montage » orchestré par les pourfendeurs de l'Exécutif national. Dans la même logique de tromper l'opinion nationale et internationale, le vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur et Sécurité, avait prétendu que ces images étaient en réalité une vidéo d'un « exercice militaire de simulation d'une attaque terroriste ». Des mensonges d'Etat, cousus de fil blanc, que l'enquête de l'Auditorat général vient de battre en brèche.

La grande question que les Congolais se posent est celle de savoir : sur base de quels éléments les deux membres du gouvernement avaient fait ces déclarations ? L'ont-ils fait dans le but de camoufler les crimes commis par les forces de sécurité de l'armée nationale ? Ou plutôt, ils ont fait ces déclarations sur base des éléments erronés à eux fournis par les forces de sécurité.

Toutefois, dans une République, tout membre du gouvernement doit s'assumer devant ses responsabilités qui, par ailleurs, devraient toujours être en harmonie avec les valeurs défendues par la Constitution. En foi de quoi, les deux membres du gouvernement Badibanga devraient démissionner de leurs fonctions. Puisque les dirigeants ont l'obligation d'agir en toute circonstance selon les valeurs républicaines dans l'intérêt de la nation.

Suite à une mauvaise gestion de ce dossier Kamuina Nsapu, la RDC est aujourd'hui dans le colimateur de la Communauté internationale. La CPI suit de près le dossier et n'hésitera pas, en cas d'un jugement biaisé, de s'en saisir.

## Difficile atterrissage de l'Accord du 31 décembre

## Mgr Utembi en consultation au Conseil de sécurité

**La crise politique qui frappe la RDC depuis que le pouvoir en place a juré de ne point organiser les élections conformément à la Constitution est au cœur du débat au Conseil de sécurité des Nations unies. Ce mardi 21 mars, l'organe de décision des Nations unies a invité le président de la Cenco afin de fournir l'éclairage nécessaire l'enlèvement de l'accord du 31 décembre 2016. Accompagné de M. l'abbé Donatien Nshole, secrétaire général de la Cenco, Mgr Utembi a quitté Kinshasa samedi dans la soirée.**

## LE POTENTIEL

La non-tenue d'élections en 2016, suivant le chronogramme prévu dans la Constitution, a replongé la RDC dans la crise. Avec l'accompagnement de l'Union africaine, agissant sous mandat des Nations unies, un accord politique a été signé le 18 octobre 2016 à Kinshasa sous l'égide du facilitateur nommé par la Commission de l'Union africaine. Jugé moins inclusif, car boudé par une frange importante de l'Opposition, l'accord du 18 octobre 2016 a accouché d'une souris.

C'est avec les évêques qu'un accord plus large, global et inclusif a pu finalement être signé le 31 décembre 2016. Mais, trois mois après sa signature, l'Accord dit de la Saint-Sylvestre se trouve toujours à quai. Sa mise en œuvre pose problème, ravivant davantage la crise politique en RDC.

Au sein de la communauté internationale, le scepticisme gagne du terrain. Pourtant, à Kinshasa, comme ailleurs, tous sont convaincus que l'Accord du 31 décembre 2016 est la seule voie pour non seulement garantir la paix

en RDC mais aussi baliser la voie pour des élections libres et transparentes.

Ce mardi 21 mars, le Conseil de sécurité organise, à son siège de New York (Etats-Unis), une session d'informations sur la RDC. Le Conseil de sécurité de l'Onu veut se pencher pour la énième fois sur le dossier brûlant de la RDC en vue d'offrir à tous ses Etats membres la possibilité de se prononcer sur les solutions appropriées. Pour l'organe de décision de l'Onu, il n'y a l'ombre d'aucun doute, c'est l'Accord global et inclusif signé le 31 décembre 2016 qui sortira le pays de la crise. Rien d'autre!

En fait, pour l'ONU qui a consulté toutes les parties prenantes, il est question de parvenir à l'application rapide de cet accord pour recréer la stabilité et la confiance en RDC.

Tout le monde a effectué le déplacement de New York. Les opposants étaient les premiers à prendre le bâton de pèlerin avec à leur tête Moïse Katumbi qui a pratiquement assiégré les instances internationales pour expliquer et convaincre sur les solutions à la crise congolaise. Puis

c'était une délégation de la Société civile avec à sa tête Paul Nsapu de la Ligue des électeurs accompagnés de Jean-Claude Katende de l'Asadho, Floribert Anzuluni et Carbone Beya de Filimbi, un mouvement citoyen congolais. Ils ont vu et discuté avec la majorité des pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU. Selon des informations, seules la Chine et la Russie ont refusé d'échanger avec ces délégués de la Société civile.

Depuis samedi, le président et le secrétaire général de la Conférence épiscopale nationale du Congo, respectivement Mgr Marcel Utembi et M. l'abbé Donatien Nshole, ont effectué le déplacement de New York, à l'invitation du président du Conseil de sécurité des Nations unies pour le mois de mars, l'ambassadeur Matthew Rycroft.

LES ATTENTES  
DES NATIONS UNIES

Selon l'invitation lancée au président de la Cenco, dont une copie est parvenue à notre Rédaction, le Conseil de sécurité a exigé la présence du président de la Cenco dans l'espoir de « tirer profit de ses connaissances et perspectives sur la situation actuelle du pays ».

En effet, l'Accord du 31 décembre est plombé de toutes parts. Ce qui retarde sa mise en œuvre. Lors des négociations sur l'arrangement particulier, il s'est avéré que la Majorité présidentielle a

multiplié des occasions de blocage, étalant à la face du monde sa mauvaise foi et sa détermination à jouer aux éternelles prolongations. Etant donné la multiplication exponentielle des poches d'insécurité dans le pays à commencer par l'Est avec les groupes armés étrangers et nationaux (ADF, FDLR, et la nébuleuse Mai-Mai qui se déclinent dans tous les sens), le Conseil de sécurité ne peut rester indifférent, ni laisser pourrir la situation. Ce qui se passe dans le Kasai Central est de nature à embraser tout le pays et conduire à des situations incontrôlables, pire que lors de deux guerres dans l'Est. Le Kongo Central qui était calme tout comme Kinshasa ont également été atteints par cette vague d'insécurité qui se propage à un rythme inquiétant.

Pour cette raison, il n'est pas question pour le Conseil de sécurité d'attendre qu'une invitation lui soit adressée avant d'intervenir. Sa mission en RDC forte de près de 20 000 personnes, connaît le tableau par cœur, lequel est sombre et inquiétant. N'en déplaise à ceux qui voient autre chose.

Et pour cela, le président de la Cenco est un invité important parce que se trouvant au centre des tractations qui se déroulent entre le pouvoir et l'opposition. Son témoignage sera le socle des décisions qui sortiront de cette réunion du Conseil de sécurité qui devra proroger le mandat de la Monusco.

## La Dynamique de l'Opposition, une écharde dans la peau du Rassemblement

Le Centre interdiocésain où ont repris depuis jeudi les travaux sur l'arrangement particulier à l'Accord du 31 décembre 2016, il y a une lueur d'espoir sur la voie qui mène à la mise en œuvre, le plus rapidement possible, de cet Accord. Ce qui n'occulte pas les tensions qui continuent de régner au sein du Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement où se forge chaque jour la nouvelle direction menée par le duo Félix Tshisekedi et Pierre Lumbi.

Des tensions au Rassemblement, il n'en existe plus réellement. Il y a cependant des poches résiduelles qui tardent à adhérer à la nouvelle dynamique. Le plus important est que le Rassemblement est parvenu à surmonter ses

contradictions internes en renouvelant sensiblement ses structures. Tant bien que mal, le Rassemblement se reconstitue – de la plus belle des manières. Avec la reprise des pourparlers directs du Centre interdiocésain, le Rassemblement a retrouvé ses marques. La caution morale reçue de la Cenco qui le considère comme le seul interlocuteur dans la suite des discussions sur l'arrangement particulier suffit.

Parallèlement, l'aile utile de la Dynamique de l'Opposition qui se reconnaît en Martin Fayulu a bouclé la semaine dernière son conclave. De nouvelles directives ont été adoptées. Malheureusement, la Dynamique de l'Opposition s'est séparée de certains de ses pères fondateurs qu'on

qualifie dans ses rangs de « virus ». Et ce sont les mêmes qui ont transposé leurs conflits au Rassemblement jusqu'à mettre en mal son équilibre. Aujourd'hui, la Dynamique de l'Opposition passe pour une écharde dans la peau du Rassemblement. C'est une épine dont on devra se débarrasser, à tout prix, au risque de se constituer en un fardeau que le Rassemblement doit porter, malgré lui.

L'on se rappelle qu'au départ de la fronde qui s'était créée, tout est parti de la dynamique qui, à défaut de laver son linge sale en famille, a fini par transposer le différend au Rassemblement. Aujourd'hui, c'est encore au sein de la Dynamique que couve une nouvelle crise qui,

si l'on n'y prend garde, pourrait rebondir à tout moment.

Le Rassemblement doit donc se tenir sur ses gardes et conjurer cette tempête qui a comme épice la Dynamique. Quoiqu'il en soit, la Dynamique de l'Opposition est encore loin de panser ses plaies. Elle reste une véritable épine pour l'unité et l'équilibre du Rassemblement. Heureusement, toutes les neuf composantes signataires de l'acte de Genva ont, à l'unanimité, reconnu le leadership de la nouvelle direction politique du Rassemblement. Ce qui augure des jours meilleurs dans cette famille politique considérée, à ce jour, comme le dernier héritage d'Etienne Tshisekedi à l'opposition congolaise.

# L'Acaj demande la libération du Gabonais Agano Elemba Joseph-Trésor

**Dans une lettre datée du 14 mars 2017, l'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) se dit profondément préoccupée par l'arrestation et la détention à l'Agence nationale de renseignements (ANR) de M. Agano Elemba Joseph-Trésor, directeur général de la société ADS CO depuis le 2 février 2017. L'ONG de défense des droits de l'Homme précise que ce sujet gabonais est arrêté pour un litige commercial avec le ministre Bahati Lukwebo.**

En effet, dans sa lettre adressée à l'Administrateur général de l'ANR, dont le Potentiel a obtenu une copie, Acaj écrit à ce dernier qu'elle « est profondément préoccupée par le fait que vous ayez ordonné l'arrestation et la détention de M. Agano Joseph depuis plus ou moins 40 jours alors que le dossier est en instruction au parquet général. Elle constate que le ministre Bahati a utilisé énormément sa position officielle pour conclure une affaire commerciale ».

Quel est le fond du problème ? Acaj fait la relation des faits au directeur général de l'ANR en lui révélant que le ministre Bahati a signé un contrat programme en faveur de son établissement Groupe Taverne. Ce contrat reposait sur une commande de 30.000 tonnes de ciment gris à la société ADS CO représentante d'une cimenterie turque et fournisseur de ciment en RDC, représentée par son directeur général M. Agano Elemba. La livraison de cette marchandise devrait être effectuée en deux tranches de 15.000 tonnes pour un montant global évalué à 5.880.000 USD.

Seulement voilà. Alors que le navire transportant ladite marchandise était déjà dans les eaux congolaises avec 26.500 tonnes de ciment, le ministre Bahati a usé de sa position officielle pour faire malmener M. Agano Elemba ainsi que son collaborateur de nationalité marocaine, lequel est reparti chez lui depuis. Il a traité ces deux personnes d'escrocs. Et Acaj de rappeler que le Parquet général de Kinshasa/Gombe instruit ce dossier sous RMP 8872/PG/KANT/2016. Toutefois, après instruction de l'affaire au



parquet général de Kinshasa, M Agano sera libéré sous condition et une commission rogatoire n° 6815/RMP.8672/PG/KANT du 23 novembre 2016 sera envoyée au parquet général de Matadi pour faire saisir les 26.500 tonnes de ciment. Il s'agissait d'une mesure conservatoire en attendant la conciliation des comptes et le règlement du litige dans l'intérêt de deux parties, cela en application de leur transaction du 17 novembre 2016.

C'est que, pendant que cet

investisseur gabonais était en détention, la cargaison était en train d'être déchargée à Matadi afin d'être remise à la société Taverne.

Par conséquent, Acaj dénonce le trafic d'influence qui émaille de cette affaire et la violation des droits de l'Homme, particulièrement en ce qui concerne l'article 50 de la Constitution qui stipule que tout étranger qui se trouve légalement sur le territoire national bénéficie des mêmes droits et libertés que le Congolais, excepté le droit politique. Acaj ajoute que les arrestations et détentions au secret de même que les mauvais traitements sont constitutifs de crime contre l'humanité, crime imprescriptible au regard de la convention des Nations unies contre la torture, mauvais traitements et cruels.

En définitive, Acaj, dans sa correspondance, demande à l'ANR de relâcher M. Agano Joseph et de laisser le parquet général de Kinshasa/Gombe poursuivre son instruction dans l'intérêt de toutes les parties.

L.P.

## Phénomène Kamuina Nsapu: la Monusco accuse

**Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en République démocratique du Congo, Maman Sambo Sidikou, a déploré, dans une déclaration rendue public le samedi 18 mars par la Monusco, l'usage disproportionné, infligée encore récemment aux miliciens se réclamant de Kamuina Nsapu, par les forces de sécurité congolaises. Dans la nuit du 14 au 15, la Monusco, se référant aux informations « crédibles » dont elle dispose, signale que les affrontements entre les militaires FARDC et les miliciens Kamuina Nsapu ont conduit à « un grand nombre de victimes ». Demandant la « cessation immédiate des violences » à Kananga, le patron de la Monusco a, de même, fustigé les attaques des miliciens Kamuina Nsapu contre les institutions et symboles étatiques.**

Maman Sidikou, dans la même déclaration, a appelé à « l'arrêt immédiat des restrictions imposées par les forces de sécurité congolaises » aux contingents de la Monusco à Kananga, chef lieu de la pro-

vince du Kasai Central. Pour le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, ces restrictions à la circulation « limitent la capacité de la Monusco à accomplir pleinement son mandat en RDC. » La Monusco a principalement pour mission d'assurer la sécurité des civiles contre notamment toutes les forces négatives qui écumant plusieurs régions de la RDC. C'est depuis Août 2016 que le Kasai Centrale, et, maintenant, toutes les provinces de l'espace Kasai, sont l'objet des l'insécurité créée à la suite de la mort du Chef coutumier Kamuina Nsapu tué par les forces de sécurité congolaises. Les affrontements entre les FARDC et les miliciens ont déjà fait plus de 400 morts dont plusieurs femmes et enfants.

Ci-après, le communiqué de presse de la Monusco sur les récents développements de la situation sécuritaire à Kananga.

LE POTENTIEL

## La MONUSCO exprime ses vives préoccupations sur les récents développements à Kananga

La MONUSCO exprime ses vives préoccupations sur les allégations faisant état de nouvelles violences à Kananga entre le 14 et le 17 mars 2017.

La Mission a reçu des informations crédibles selon lesquelles un nombre important de personnes auraient été tuées au cours d'affrontements entre des miliciens de Kamwina Nsapu et des membres des forces de sécurité congolaises.

La MONUSCO est préoccupée par les attaques des miliciens de Kamwina Nsapu contre les institutions et symboles étatiques, mais également par l'utilisation disproportionnée de la force par les forces de défense et de sécurité, notamment en ciblant des civils, dont des femmes et des enfants.

Dans la nuit du 14 au 15 mars 2017, les opérations des forces de



sécurité à Kananga ont conduit à un grand nombre de victimes.

La MONUSCO exprime également ses fortes préoccupations

face aux restrictions imposées par les forces de sécurité à sa liberté de circulation à Kananga ces derniers jours, ce qui limite la capacité de la Mission à mettre en œuvre son mandat.

«Je demande la cessation immédiate des violences à Kananga et dans la région du Kasai, et déplore l'usage disproportionné de la force», a déclaré Maman Samba Sidikou, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RDC. «Je demande également l'arrêt immédiat de toute restriction à la liberté de circulation de la MONUSCO, qui limite sa capacité à accomplir pleinement son mandat en RDC. Je demande aussi l'ouverture d'enquêtes par les autorités compétentes sur les événements de ces derniers jours à Kananga, et que les responsables de toutes les violations des droits de l'homme soient traduits en justice.»

## Après cent jours : Samy Badibanga appelé à s'expliquer à l'Assemblée nationale

**Inquiet du fait qu'aucun progrès n'est constaté dans la réalisation du programme du gouvernement présenté lors de son investiture le 22 décembre 2016, le député UNC Crispin Mbindule a initié une question orale avec débat adressée au Premier ministre Samy Badibanga.**



**Le PM Badibanga lors de l'investiture de son gouvernement à l'Assemblée nationale (Photo Cas-info).**

**PITSHOU MULUMBA**

« Il faut évaluer le gouvernement Samy Badibanga », a annoncé le député national Crispin Mbindule, auteur, à cet effet, d'une question orale avec débat introduite au bureau de l'Assemblée nationale, le vendredi 17 mars. Pour cet élu du peuple, un contrôle régulier doit être fait surtout que le gouvernement Badibanga ne va pas faire 5 ans. « Si vous lisez son programme d'actions, il dure 12 mois. Ce gouvernement vient de totaliser 3 mois. Il a promis l'organisation des élections, la solution adéquate à la crise socio-économique qui secoue le pays, la consolidation de la cohésion nationale, la gratuité de la maternité, la stabilisation de la monnaie ainsi que la question de l'insécurité dans

les régions du Kasai et l'Est du Pays. Aucun progrès n'est constaté dans la réalisation de son programme présenté lors de son investiture le 22 décembre 2016 », a fait savoir l'auteur de la question orale avec débat.

L'élu de Butembo (Nord-Kivu) veut voir le Premier ministre passer devant la représentation nationale pour rendre compte de sa gestion pendant les cent premiers jours depuis son investiture. Une pratique normale, selon lui. « Ce ne sont pas des attaques personnelles. L'article 100 de la Constitution, à son alinéa 2, demande à l'Assemblée nationale de contrôler le gouvernement et les entreprises publiques. C'est dans ce cadre là que je contrôle l'action du gouvernement. Ce n'est pas un acharnement », a précisé ce re-

présentant du peuple.

Investi jeudi 22 décembre 2016 à l'Assemblée nationale, le gouvernement Samy Badibanga s'est assigné, entre autres missions, le respect des droits de l'homme qui implique, selon les propos du Premier ministre, le respect de la liberté d'expression ou d'opinion, la liberté de la presse ou encore le respect des procédures en cas des poursuites...

Au sujet de l'économie, Samy Badibanga qui a reconnu que la RDC traversait une période très difficile, avait déclaré la guerre à la pauvreté. Une action qui devrait passer par l'amélioration des secteurs de la santé, de l'éducation, de l'énergie et du commerce.

Cent jours pratiquement après sa mise en place, des foyers d'insécurité persistent et s'intensifient dans le pays. La situation sociale de la population est insupportable. L'inflation qui sévit partout dans le pays engendre l'emballement des prix et la détérioration de la monnaie nationale. Des faits que Samy Badibanga devra, soit s'avouer vaincu, ou peut-être rassurer encore de la capacité de son gouvernement à relever les défis.

## Alain Atundu salue le combat politique d'E. Tshisekedi

**La MP dit accorder une attention à ce qui touche aux obsèques d'Etienne Tshisekedi et fustige ce qu'elle considère comme l'instrumentalisation de sa disparition.**

**P.M.**

**A**u lendemain de la reprise des discussions sur l'arrangement particulier, la Majorité présidentielle donne de la voix.

Dans un point de presse tenu vendredi 17 mars à Kinshasa, le Porte-parole de la MP, André Alain Atundu, a, au nom de sa plate-forme, appelé le Rassemblement à se remettre de la disparition de son leader Etienne Tshisekedi afin de faire avancer le pays.

S'agissant des exigences présentées par l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) avant l'organisation des obsèques d'Etienne Tshisekedi à Kinshasa, la Majorité présidentielle a réagi en ces termes : « Il ne serait pas exact de prétendre que la Majorité présidentielle n'accorde aucune attention à ce qui touche aux obsèques de M. Etienne Tshisekedi. Bien au contraire, la MP est intriguée par l'utilisation malsaine de cette circonstance malheureuse pour tenir les négocia-

tions et les institutions en otage ». Le Porte-parole de la MP a rappelé que le combat d'Etienne Tshisekedi fait qu'il n'est plus un patrimoine de l'UDPS ou un droit du Rassemblement.

Et face aux multiples réclamations d'un statut et traitement spéciaux pour l'ancien Premier ministre, « seul l'Etat et le peuple ont le droit de lui accorder une place dans le panthéon de nos hommes politiques », a tranché le communiqué avant de conclure : « citer une personne à l'ordre de la nation est une prérogative du seul président de la République ».

Opposant à tous les pouvoirs depuis 1980, Etienne Tshisekedi est mort le 1<sup>er</sup> février dernier à Bruxelles, à 84 ans. Son parti lie l'arrivée de la dépuille à l'application d'une clause de l'Accord de co-gestion du pays signé le 31 décembre 2016 entre l'Opposition et la Majorité.

L'Accord est destiné à sortir le RDC de la crise provoquée par le maintien au pouvoir du président Joseph Kabila au-delà du terme de son mandat (échu depuis le 20 décembre 2016) et à organiser la tenue d'une présidentielle dans le délai. Il prévoit la nomination d'un nouveau Premier ministre issu du Rassemblement.

## Cinq questions à Jean Law Makaya (\*)

### 1. Quelle analyse faites-vous du pays, aujourd'hui, vu sur le plan général ?

Comme tous, je constate un décalage entre l'idéal auquel, nous Congolais aspirons, et l'injustice qui ravage le comportement de notre classe politique. Les valeurs ne sont plus l'objet de l'attention empressée que la morale leur accorde. A la place, c'est le vice qui devient l'objet de plaisir. Tenez ! Alors que le monde s'inquiète de l'effroyable maladie, le Syndrome Immuno Déficience Acquise, un autre type de SIDA (Syndrome d'Intégrité Déficitaire Acquise) semble avoir pris des proportions épidémiques dans notre pays. Toute la société est comme atteinte d'une maladie qui a ses racines dans la cupidité et les valeurs sociales dénaturées. Plusieurs d'entre les personnages d'une stature de qui on attendait une conduite exemplaire se vautrent aujourd'hui dans une moralité fangeuse. Ainsi, ce qui aurait dû se produire en termes d'un début de développement ne se réalise pas

toujours.

### 2. Pour beaucoup, la société congolaise a perdu presque tous ses repères, qu'elle est en décadence. Quel scanner en faites-vous, surtout vu sous le regard du Diacre que vous êtes !

C'est seulement et encore ce tableau d'une escalade dans la barbarie, de plus fréquente dans notre société, et dont les femmes et les jeunes sont souvent les premières victimes, que nous ne cessons de lire à chaque instant. Mensonges éhontés érigés en mode de gouvernance, opérations douteuses et détournements des fonds, perversion criante de la morale dans le domaine de la sexualité ... montre à tout le moins, à quel point les préceptes moraux et culturels de notre société sont pervertis. Le laisser-aller moral confondu à la liberté d'expressions ou d'agir devient une licence donnée à toutes sortes de comportements opportunistes. Dès lors, un acte qu'on aurait autrefois qualifié de honteux ou de mauvais n'est plus aujourd'hui

que stupide. Un autre sera jugé choquant, mais immoral. Il n'est donc pas étonnant que de nombreuses personnes n'aient aucun repère en matière de morale comme dans d'autres domaines de la vie. Elles dérivent, comme un bateau sans gouvernail.

### 3. Le social des Congolais a tout ce qu'il y a de plus déprimant. Comment en est-on arrivé à ce niveau ?

Drôle de réalité, pourtant bien vraie dans un pays qui regorge tant de richesses. Mais que pouvez-vous attendre d'autre ? Le moindre élu, encore de quelle manière, veut tout gérer seul. Il ne délègue qu'une chose : la réflexion. Pourtant, à les écouter tous, les uns et les autres de dirigeants du pays, on pourrait presque croire qu'ils exercent, dans des conditions difficiles, une tâche d'intérêt général, faisant le sacerdoce. Pourtant, plusieurs d'entre eux estiment beaucoup moins répréhensible de voler une institution. S'imaginant qu'ils n'auront jamais à rendre compte de leurs actions. Ou

estiment-ils qu'on ne peut leur imputer aucune faute dans leur gestion. Que sommes-nous là devant une crise terrible dans ses proportions et dans ses implications. Et l'une des conséquences de cette crise est bien sur l'assassinat du social que vous qualifiez de plus déprimant. Il est clair aujourd'hui que la conscience, quand elle n'est pas éduquée, ne peut être un bon guide. Nos dirigeants ont besoin d'être réformés moralement et spirituellement.

### 4. Y a-t-il possibilité d'inverser un jour ces malheureuses tendances ?

Je suis tenté de résumer ma réponse en disant qu'il faut simplement souhaiter à nos dirigeants de porter et de cultiver dans leur cœur la véritable crainte de Dieu qui est le début de la sagesse. Cette crainte de Dieu, c'est elle qui suscite des hommes et des femmes qui se laissent guider par la responsabilité inhérente à l'amour du prochain, de la patrie.

### 5. Espoir ou désespoir pour l'avenir de la RDC ?

La raison de notre lutte politique à la Convention des Démocrates Chrétiens n'est rien d'autre que l'établissement d'un Etat de droit, et le bien-être du peuple congolais. Comme d'autres citoyens du monde créés à l'image de Dieu, le Congolais est aussi dans son être tout entier la réplique de ce même Dieu Créateur. Et donc, chaque fois que le Congolais, dans son propre pays, est déconsidéré, déshonoré, discrédité, torturé, supplicié, éliminé, assassiné, séquestré, et violé, c'est l'image de Dieu, la gloire de Dieu qui est atteinte. Or, Dieu veut que chaque être humain, homme ou femme, se préoccupe de son frère, de sa sœur et du sort de celui-ci ou de celle-ci. Voilà pourquoi la vie de l'être humain, le social et les conditions nécessaires à sa promotion sont au centre de notre action.

**PROPOS RECUEILLIS PAR JOYCE KALALA**

(\*) Vice-président national de la Convention des démocrates chrétiens

À propos de l'impasse politique actuelle

## Le Sénateur Innocent Nkongo Budina Nzau livre son opinion

Où sommes-nous ? D'où venons-nous ? Et où allons-nous ? Cette question aux relents métaphysiques, les Congolais, et en particulier l'élite nationale dans ses composantes politique, entrepreneuriale, savante, civile et confessionnelle, devraient se la poser. Aujourd'hui plus qu'hier.

La justesse actuelle et la pertinence de cette interrogation se ressource à l'impasse dans laquelle se trouve la mise en œuvre de l'Accord Politique Global et Inclusif du Centre interdiocésain de Kinshasa du 31 décembre 2016 (ci-après Accord de la Saint Sylvestre) sanctionnant le « **Dialogue National Inclusif** » sous les bons offices de la CENCO.

Enième dialogue, c'est-à-dire, énième rencontre entre Congolais pour débattre d'une crise, le dialogue sous la médiation de la CENCO en rappelle d'autres : depuis la série des Conférences post-indépendance jusqu'aux Concertations nationales en passant par la Conférence nationale souveraine précédée par les Consultations populaires de 1990, le Dialogue inter-Congolais de Sun City en Afrique du Sud et toutes les rencontres ultérieures qui s'inscrivent dans la suite directe ou indirecte de la rencontre sud-africaine.

L'évocation de la pratique du

dialogue, dont les Congolais se sont faits notoirement coutumiers, est à ce point intéressante, qu'elle soulève à terme, tant s'en faut, une multiple question. Il s'agit pour chaque dialogue de la question touchant (I) au contexte et à la justification, (II) aux objectifs globaux et spécifiques, (III) aux résultats attendus, (IV) aux contributions, qu'elles soient nationales, régionales ou internationales, (V) au cadre méthodologique. Cette question qui nous fait revisiter les Termes de référence (TDR) de chaque forum nous amène à la question fondamentale de l'aptitude de chaque dialogue à résoudre la crise qui en aura été le déclencheur et à jeter les bases qui préviennent l'advenance de nouvelles crises.

**De cette question fondamentale dérive une autre tout autant vraie, réelle et juste : la tradition et le rituel congolais du dialogue, est-ce un cercle vicieux ou un cercle vertueux ?**

À propos de l'impasse actuelle dans la mise en œuvre de l'Accord de la Saint Sylvestre – et ce n'est pas d'en sortir qui changera quoi que ce soit à son occurrence –, on ne peut pas ne pas croiser sur le chemin de son diagnostic le fameux « **partage équitable et équilibré du pou-**

**voir** » et l'irrédentisme qui fait son essence. Les ravages de son côté pathogène et diviseur sont bien connus. C'est cette irréductible trame que l'on retrouve en traversant l'histoire de nos dialogues successifs.

Même si à cet égard on peut se montrer lénifiant dans la sémantique, rien n'y fait : la vérité est là, dans sa brutalité totale. Sinon, comment comprendre que des luttes motivées en amont par l'idéal avoué de l'intérêt du peuple voient leurs auteurs succomber en aval à des tentations divisionnistes et fractionnistes en laissant l'intérêt personnel, qu'il soit propre à un individu, à un parti politique ou à un groupement de partis politiques, prendre le dessus sur l'intérêt général, celui du peuple.

À ce sujet, on aurait tort de récuser le concept et la réalité des « **particularités africaines** ».

Pour preuve, à la fracture idéologique existant entre la droite et la gauche et entre le pouvoir et l'opposition dans les démocraties des pays du Nord et de celles avérées du Sud (Inde, Corée du Sud, Japon...) correspond une autre forme de fracture dans bien des pays africains, RDC comprise. Il s'agit de la fracture entre ceux qui détiennent le pouvoir, l'exercent, et en jouissent selon une certaine perception, d'une part, et d'autre part, ceux qui cherchent à le conquérir et à l'exercer.

Subodorant la polémique que peut susciter cette affirmation, je tiens à contextualiser. Force est, en effet, de reconnaître qu'en plein processus de croissance vers l'atteinte du statut de nations et de démocraties mûres, les pays africains ne peuvent que vivre leur identité telle que née (I) des réalités historiques à l'origine de la création de leurs espaces territoriaux étatiques, (II) des regroupements pas toujours homogènes d'ethnies et de tribus dans ces espaces pour en former les populations, (III) de leur degré d'exposition aux convoitises étrangères et aux interférences des puissances étrangères, (IV) du niveau de leur contribution à la conduite des affaires du monde et du règlement des conflits, régionaux ou internationaux, sans oublier, (V) la qualité et la compétitivité de leurs élites.

Une pause pour faire un point incident à propos des convoitises étrangères et des interférences des puissances étrangères. Dans son évolution, l'état du monde nous apprend que, dans la pratique et la régulation des affaires mondiales, le rapport de force, sous la dictée des intérêts des États, renverse parfois sinon souvent le droit, quitte à ce que, face aux conséquences prévues ou non mais incontrôlables ou incontrôlées, ceux qui s'étaient prévalus du rapport de force en reviennent au droit.

Comment dès lors croire que le rapport de force entre les États peut être sans influence sur la vie et le

sort des pays faibles, sur leurs politiques et leurs décisions ?

Il ne peut donc y avoir de déterminisme démocratique. Toute construction démographique dans un pays est inéluctablement influencée par les paramètres déterminés par les facteurs énumérés aux paragraphes précédents.

Cela étant posé, rien ne peut absoudre les pays africains concernés des faiblesses de leurs leaderships et de leurs gouvernances alors qu'ils doivent tendre vers l'État de droit, la démocratie et la bonne gouvernance avec les objectifs de réussite propres à rencontrer l'intérêt de tous.

Pour preuve aussi, la pratique congolaise de l'opposition républicaine. C'est, en effet, sous l'étiquette de l'opposition républicaine que l'UFC du Président Kengo et ses alliés étaient entrés au gouvernement après les Concertations nationales. Les négociations dites républicaines étaient passées par là, bien auparavant. Vue contre nature, cette innovation avait reçu un accueil mitigé, de part en part, y compris de l'extérieur. C'était sans compter avec la dynamique propre à l'évolution de la politique en RDC puisque (i) l'Accord Politique de la Cité de l'UA a ouvert la voie à la mise en place d'un gouvernement dirigé par un Premier Ministre de l'Opposition et comportant des Ministres de la même Opposition et que (ii) l'Accord de la Saint Sylvestre est appelé à accoucher d'un autre gouvernement qui lui aussi sera dirigé par un Premier Ministre de l'Opposition et comptera des Ministres de la même Opposition.

Cette expérience politique fait certes un enfant dans le dos à la Constitution qui doit s'en trouver « **médusée** ». Particularité dans son genre, elle est à l'analyse et, en réalité, une mise en parenthèse consensuelle de la loi fondamentale, tout au moins pour celles de ces dispositions impactées par l'innovation, le temps de résoudre la crise politique et de retourner à l'orthodoxie constitutionnelle après les scrutins électoraux dans le cadre de l'application de l'Accord de la Saint Sylvestre.

En soutenant et en accompagnant le premier comme le deuxième dialogue, la Communauté internationale n'a rien fait d'autre que valider une voie qui n'est pas prête de voir le jour dans les démocraties qui passent pour des modèles du genre. Elle est donc spécifique. Au grand dam du peuple constituant qui en perd non pas son latin mais sa loi fondamentale.

Mais il faut positiver : l'intérêt supérieur de la nation et les bonnes choses nécessaires à sa réalisation peuvent passer parfois par des mauvaises choses, ou pour être moins pessimiste, des choses peu régulières. Le fait ne précède-t-il pas le droit ?

En positivant, imaginons que, les querelles intestines réglées, l'Accord de

(Suite en page 16)

QUE SIGNIFIE POUR VOUS  
**REUSSIR?**

## Le personnel de la Sonas à l'école des produits d'assurances liés aux NTIC

**Face au secteur d'assurance libéralisé et compétitif, la Sonas renforce les capacités de son personnel, en lui assurant une formation sur les produits d'assurances liés aux Nouvelles technologies de l'information et de la communication.**

**RICH NGAPI**

Dans le but de hausser le niveau du personnel de la Société nationale d'assurances (Sonas), le Directeur général a.i, Carole Agito Amela a organisé, le vendredi 17 mars 2017, une session de formation sur les produits d'assurances liés aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Ont pris part à cette formation animée par des experts venus du Burkina-Faso, les agents et cadres de l'entreprise-mère des assurances de la RD Congo. C'est la salle de réunion du 5<sup>ème</sup> niveau de l'immeuble « Reine de la Paix » située sur l'avenue des Huileries qui a servi de cadre à cette activité.

L'objectif poursuivi, à travers cette session de formation, c'est de rendre le personnel de son entreprise plus compétitif et performant dans la nouvelle configuration de la libéralisation du marché des assurances en RDC. À ce titre, le Directeur général a.i de la Société Nationale d'Assurances a, une fois de plus, initié une for-



**Le Directeur général a.i de la Sonas, Carole Agito échange avec un formateur de l'entreprise Lacsoft de Burkina-Faso (Photo Deco)**

mation basée essentiellement sur les Nouvelles technologies de l'information et de la communication en rapport avec les produits d'assurances.

Animée par le souci d'informatiser toutes les entités de la Sonas à travers le pays, Mme Agito prépare ses administrés à s'approprier l'outil informatique, l'un des atouts primordiaux dans la vie professionnelle. Cet instrument de travail vient à point nommé, car il permettra aux cadres et agents de la Sonas d'exercer au mieux leur profession face au secteur d'assurance libéralisé et compétitif.

A cet effet, Mme le Directeur général de la Sonas a eu un entretien dans son cabinet de travail avec les formateurs venus expressément du Burkina-Faso pour animer cette formation sur les NTIC.

### **EXCELLENCE, COMPÉTITIVITÉ, PERFORMANCE**

Notons que ces formateurs sont de l'entreprise Lacsoft de Burkina-Faso. Parmi eux, M. Pakode Sawado, président du Conseil d'administration et M. Pare ange Louis, Directeur général Adjoint. L'apport principal de cette session de formation dans le chef du

personnel de la Sonas est tout simplement d'amener les différents services à travailler en équipe dans la rapidité. Echanger et faire les transferts des données dans un temps record et au même moment. Vendre les produits d'assurances à l'intérieur comme à l'extérieur du pays en temps réel. Outre cela, la Sonas devra faire face à la concurrence dont les exigences de l'applicabilité totale du plan comptable OHADA, une comptabilité, qui, en matière d'assurances prend en charge tous les éléments du plan comptable Cima et tant d'autres.

Certes, l'usage des NTIC permettra aux agents et cadres de la Sonas d'être au parfum de tous les cas de sinistres enregistrés par la direction habilitée (IARD), l'évolution de l'indemnisation, les garanties à accorder aux clients, la gestion du stockage des attestations d'assurances, les opérations des transactions, etc.

Le n°1 de la Sonas a réaffirmé son engagement d'amener au plus haut niveau le personnel de la Sonas tant qu'elle sera toujours à la tête de cette grande entreprise commerciale, qui est une propriété de l'Etat congolais.

En cette année du cinquante-naire de la Sonas, l'excellence, la compétitivité, l'amour du travail bien fait et la conjugaison des efforts pour la performance et le développement de la l'entreprise, sont là, les principales préoccupations de la Sonas.

## Plus de 18 millions USD pour l'agrandissement de l'aéroport de Goma

**OLIVIER KAFORO**

L'exécutif national s'active, avec l'appui de la Banque mondiale, à prolonger de 3.000 mètres l'aéroport international de Goma. Une initiative qui s'inscrit dans le cadre de la modernisation des installations aéroportuaires en République démocratique du Congo (RDC).

Dans un communiqué de presse rendu public à ce sujet, la Cellule d'exécution du Projet de transport multimodal (CEPTM) indique qu'un premier contrat important d'un montant de 18 703 257,77 USD a été signé le 7 février 2017 avec l'entreprise SAFRICAS, pour l'exécution des travaux de prolongement de la piste de l'aéroport de Goma. Ce qui pourra rétablir sa longueur d'avant l'éruption volcanique du 17 janvier 2002 (3 000 mètres). Au niveau du gouvernement, ajoute le communiqué, le projet est considéré comme une urgence.

« En tant qu'Agence consensuelle d'Exécution du Projet d'Amélioration de la Sécurité à l'Aéroport de Goma, considéré par le gouvernement de la RDC et la Banque mondiale comme un projet d'urgence, la Cel-



**Npm : l'aéroport de Goma (Photo d'archives)**

lule d'Exécution du Projet de Transport Multimodal (CEPTM) va de l'avant, dans la mise en œuvre de ce Projet dont l'accord de financement a été signé le 2 avril 2015. Sa mise en vigueur est intervenue le 30 septembre 2015... », indique le communiqué.

Etant donné que les formalités de constitution des garanties et de paiement d'un acompte sont terminées,

annonce-t-on, l'entrepreneur est à présent en phase de mobilisation de ses ressources matérielles et humaines et d'installation de son chantier, de manière à commencer les travaux proprement dits le 2 mai 2017.

Le délai d'exécution desdits travaux est de quatorze (14) mois. La fin des travaux est ainsi projetée au 1er juillet 2018.

Pour le Coordonnateur National

de la CEPTM, Lazare Dakahudyno Wakale Minada, « la signature de ce contrat est l'aboutissement d'un travail technique immense, réalisé par les experts de la RVA et ceux d'un consultant recruté à cet effet, ainsi que ceux de la CEPTM, pour définir les travaux à réaliser dans les limites des fonds alloués au Projet ».

Outre ce marché de réhabilitation de la piste, la composante du projet concernant les investissements dans l'infrastructure aéroportuaire comprend plusieurs autres phases. Notamment la construction des ouvrages de drainage dans l'emprise aéroportuaire et d'un collecteur urbain pour évacuer les eaux de pluie de la zone aéroportuaire vers le lac Kivu.

On prévoit également la construction d'une clôture de l'emprise aéroportuaire ; la réhabilitation et l'extension du parking des avions ; l'installation du balisage lumineux de la piste, des voies de circulation et du parking des avions.

Les travaux de modernisation de cet aéroport prévoit également la construction d'un complexe « Tour de Contrôle » et « Bloc Technique », la fourniture et l'installation d'une sous station électrique et autres.

## Kimbanseke : un véhicule termine sa course dans un canal

Un véhicule de marque « Mercedes Benz » a, la semaine dernière, terminé sa course dans un canal. La scène s'est déroulée vers 22 heures, sur le boulevard Lumumba, dans la commune de Kimbanseke. Le bilan a fait état de trois personnes blessées, toutes, occupants du véhicule accidenté. L'excès de vitesse serait à la base de ce drame. Se confiant à la presse, un témoin de l'événement, sous le sceau de l'anonymat, a imputé la faute au chauffeur qui roulait à une allure de bolide. Selon certaines indiscretions, le chauffeur conduisait, bouteille de bière au goulot. Cependant, l'Hôtel de ville continue d'exhorter les chauffeurs à procéder au contrôle technique, en vue de prévenir certains accidents.

HERVÉ NTUMBA

## Kinshasa : la consommation des boissons gazeuses nuit à la santé

La consommation des boissons gazeuses, notamment le « Coca cola » s'avère potentiellement nuisible à la santé. Elles contiennent de l'acide phosphorique qui dilate les artères et obstrue les récepteurs de l'adénosine du cerveau, révèle un article du magazine « Santé pour tous », parvenu à l'Agence congolaise de presse (ACP). Selon la source, ces boissons contiennent une quantité importante de sucre libérant l'insuline dans le sang. De ce fait, ce sucre se transforme peu à peu en graisse par les actions du foie. En raison de l'écoulement renforcé du glucose dans le sang.

## Lubumbashi : le ministre provincial félicite pour son engagement dans la lutte contre le sida

Le directeur de l'Onusida en République démocratique du Congo, Marc Saba, a félicité, la semaine dernière, le ministre provincial de la Santé du Haut-Katanga, Justin Kyela, pour son engagement et implication dans la lutte contre le VIH/Sida dans cette province, renseigne l'Agence congolaise de presse (ACP). C'était au cours d'une audience que l'autorité ministérielle lui a accordée dans son cabinet de travail à Lubumbashi. A l'issue des échanges, Marc Saba a précisé qu'il est venu dans le Haut-Katanga pour examiner les voies et moyens de renforcer le partenariat entre le ministère de la Santé et l'Onusida dans le cadre de lutte contre l'endémie.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

# Santé communautaire : des avancées dans la sensibilisation des communautés fragiles

**Le CNPSC se satisfait des avancées significatives dans la sensibilisation des communautés congolaises en vue de faire face aux problèmes de santé.**

HERVÉ NTUMBA

Quelques avancées significatives enregistrées dans la sensibilisation régulière des communautés congolaises aux enjeux de la santé, a annoncé, la semaine dernière à Kinshasa, le président du Corps national des professionnels en santé communautaire de la République démocratique du Congo (CNPSC RDC), M. Godefroid Shombo.

Pour le président du CNPSC, l'essentiel était de s'approprier la question sur la santé, en vue de prévenir ses risques. Pour cela, cette organisation s'est impliquée dans la recherche des solutions, tout en affûtant les armes afin d'enrayer certaines épidémies qui continuent d'emporter les milliers de Congolais.

De ce fait, cette stratégie de sensibilisation était le fruit non seulement de CNPSC, mais aussi de certaines ONG engagées à résoudre les problèmes de santé communautaire.

Dans cette optique, il est à noter que le CNPSC a réussi au moins à réaliser des exploits dans le domaine sanitaire. Dans ce contexte, il importe d'indiquer que nombre de licenciés issus de différentes écoles de santé se sont intégrés dans le CNPSC. Telle est aussi la vision de cette dernière, car, selon Godefroid, il est utile que tous



les membres de la communauté adoptent un mode de vie plus sain et réfléchissent sur leurs problèmes de santé.

En outre, ces avancées s'inscrivent même dans la mission de sa structure. Cette dernière vise à promouvoir (sauver la vie et améliorer) la santé de tous dans la communauté, tout en orientant les actions vers la satisfaction des besoins de santé essentiels. Cela consiste aussi à combler l'écart entre ce qui se fait et ce qui devrait être fait dans le domaine de la santé communautaire.

### OBJECTIFS DU CNPSC

Il sied de noter que l'objectif global du CNPSC est de contribuer à la promotion de la santé et à la prévention des maladies évitables car, dit-

on, « Mieux vaut prévenir que guérir » par l'éducation et la mobilisation sociale.

S'agissant des objectifs spécifiques, il est question de déterminer les caractéristiques socio-démographiques des professionnels en santé communautaire ; mobiliser les acteurs du système de santé et intersectoriel au profit de la communauté ; renforcer les capacités des membres de la communauté dans la collecte, l'analyse et l'utilisation des données sanitaires ; soutenir les efforts du gouvernement dans le domaine de santé, à travers la réalisation des projets à impact visible dans la communauté. Enfin, la mise en place des stratégies adéquates susceptibles de résoudre les problèmes sanitaires dans la communauté.

# Les femmes vivant avec le VIH/SIDA s'associent au combat de leurs consœurs

LUCIE NGUSI M.

« Toutes les femmes sans distinction sont concernées par le mois de mars dédié à l'honneur. Quel que soit leur titre ou leur rang social : ministre, député, femme rurale, enseignante ou encore celle vivant avec le VIH/SIDA ». Le combat le concernent toutes. « Le combat des femmes vivant avec le VIH/SIDA est le même que celle qui s'ignore ». La déclaration faite par la coordinatrice nationale de Femme Plus, Thérèse Omari, au cours d'un entretien avec la presse. Au-delà de leur lutte contre le VIH/SIDA, « Femmes Plus » saisit cette opportunité pour sensibiliser et conscientiser les femmes, non seulement à prendre garde contre cette pandémie, mais également à sa situation sociale.

« C'est une occasion qui nous est offerte pour réfléchir sur la place de la femme dans le travail quotidien », a-t-elle réfléchi. La femme passe plus de temps à exécuter des travaux ménagers et, de plus en plus, elle s'implique dans la sphère décision-

nelle du pays.

Pour Mme Omari, le thème choisi en ce mois de mars 2017 est encourageant pour les jeunes filles et femmes qui sont encore actives. « Investir dans le travail décent et le plein emploi pour les femmes, dans un climat de paix et d'équité » cadre bien avec la vision de son association. Les femmes travaillent dans l'objectif d'atteindre les 50/50 d'ici à 2030.

### AU-DELÀ DE LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

L'ONG Femmes Plus lutte contre le VIH/SIDA. La sensibilisation, la conscientisation et la démystification sont classées parmi les objectifs poursuivis par cette association féminine. « Nous voulons que la situation de la femme change », a-t-elle indiqué. En cela, a-t-elle ajouté, nous menons un travail de conscientisation à la base. Nous demandons à la femme de développer un esprit critique vis-à-vis des candidats qu'elles vont élire. Les électeurs peuvent amener les candidats à être de porteurs de projets qui sont profitables aux femmes.

La coordinatrice nationale de Femme Plus a invité ses congénères à se faire enrôler, seule façon de détenir une carte d'électeur qui leur permettra de voter. L'enrôlement, la parité sont les deux thématiques qui enrichissent le travail de cette structure.

Actuellement, cette organisation travaille sur un projet intitulé « Violences sexuelles basées sur le Genre en milieux scolaires ». Avec comme approche « Aider et prévenir les violences en milieux scolaires » et aussi « prendre en charge des cas » possibles qui peuvent se présenter. « Nous travaillons en partenariat avec les enseignants, parents et même les élèves », a explicité Mme Omari, ajoutant que dans un premier temps, les villes concernées sont Kinshasa et Kikwit. A cela s'ajoute le projet sur la mortalité maternelle et aussi venir en aide aux enfants vivant avec le VIH/SIDA. Elle a fait savoir, à ce sujet, que l'expertise de la femme vivant avec le VIH/SIDA est privilégiée. Car, a-t-elle renchéri, « Femmes Plus pratique la discrimination positive.

## La VSV exige la libération d'un acteur politique de l'UPCE

**L'ONGDH invite les autorités de la République démocratique du Congo à diligenter une enquête impartiale et indépendante aux fins de faire la lumière sur cet enlèvement suivi de la détention prolongée.**

**DONATIEN NGANDU MUPOMPA**

Dans une déclaration faite le vendredi 17 mars 2017, la Voix des Sans Voix pour les droits de l'Homme (VSV) a dit être vivement préoccupée par l'enlèvement suivie de la détention prolongée depuis le vendredi 13 janvier 2017 de M. Jean-Claude Kyungu Kabila, président du parti politique « Union du peuple congolais engagé » (UPCE), par des éléments de l'Unité de protection des institutions-hautes personnalités (UPI-HP) de la Police nationale congolaise (PNC) agissant sous les ordres du colonel Kasongo.

Selon cette organisation de défense des droits de l'homme, la victime avait été enlevée à Kinshasa au pied de l'avion à l'aéroport international de N'djili, alors qu'il revenait d'une mission de service effectuée à Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut-Katanga.

Elle poursuit : « Placé sous bonne escorte par des policiers, M. Jean-Claude Kyungu Kabila a été immédiatement conduit au cachot de l'UPI-HP/PNC, sis à côté du Jardin zoologique de Kinshasa, dans la commune de la Gombe où il est enfermé seul dans une cellule jusqu'à ce jour sans droit de visite.

La VSV relève que les déboires



de M. Jean-Claude Kyungu Kabila ont commencé le jeudi 12 janvier 2017 à Lubumbashi où en compagnie d'un de ses collaborateurs, M. Serge non autrement identifié, ils ont été interpellés à l'aéroport de Luano par des militaires de la Garde républicaine (GR) sur instigation d'une personne se faisant passer pour un proche du pasteur Théodore Mugalu, chef de la Maison civile du Chef de l'Etat Joseph Kabila. Les victimes ont été conduites manu militari au cachot du camp militaire Kimbembe où elles ont été détenues avant d'être relâchées le même jour respectivement vers 20h00' pour M. Serge et à minuit pour M. Jean-Claude Kyungu Kabila.

### DÉFÉRER LE PRÉVENU DEVANT UNE JURIDICTION COMPÉTENTE

Selon les informations parvenues à la VSV, il serait reproché à M. Jean-Claude Kyungu Kabila qui serait un des fils de feu le président Mzee Laurent Désiré Kabila de se faire passer tantôt comme dauphin du chef de l'Etat Joseph Kabila lors de la prochaine élection présidentielle, tantôt d'avoir escroqué de l'argent à une dame non autrement identifiée. Au siège de l'UPI-HP/PNC, M. Jean-Claude Kyungu Kabila aurait subi un interrogatoire serré relatif à la vérification de son identité, à ses liens éventuels avec la famille de feu le président Laurent Désiré Kabila assassiné

le 16 janvier 2001.

La VSV craint que l'enlèvement et la séquestration de M. Jean Claude Kyungu Kabila ne soient motivés par des mobiles politiques visant à le réduire au silence et à étouffer ses ambitions politiques.

Aussi, elle réitère ses vives inquiétudes quant à la vie, la sécurité et l'intégrité physique de M. Jean-Claude Kyungu Kabila, en détention arbitraire et prolongée au cachot de l'UPI-HP/PNC. Eu égard à ce qui précède, la VSV invite les autorités de la République démocratique du Congo à diligenter une enquête impartiale et indépendante aux fins de faire la lumière sur cet enlèvement suivi de la détention prolongée de M. Jean-Claude Kyungu Kabila et établir les responsabilités en vue de sanctionner les coupables conformément à la loi.

En outre, elle les prie de procéder à la libération pure et simple de la victime, sinon la déférer devant une juridiction compétente en cas des griefs sérieux à charge ; de mettre un terme à l'instrumentalisation des forces de l'ordre et services de sécurité en vue de régler des comptes aux adversaires politiques.

## Blessure par grenade de trois journalistes à Kindu : OLPA demande une enquête

**DONATIEN NGANDU MUPOMPA**

Le vendredi 17 mars 2017, l'Observatoire de la Liberté de la Presse en Afrique (OLPA), organisation indé-

pendante de défense et de promotion de la liberté de presse, a exigé une enquête sérieuse après que des jets de grenade eurent blessé gravement Augustin Munkina, Roger

Ebolinga et Sefu Kabembe, respectivement journalistes à la radio Kindu Fréquence modulée, à la Radio-Télévision Groupe l'Avenir (RTGA/Kindu) et à Radio Inter Viens et Voies (RTIV) toutes émettant à Kindu, chef-lieu de la province de Maniema, dans l'Est de la République démocratique du Congo. Selon cette ONG de défense de la liberté de la presse, Augustin Munkina, Roger Ebolinga et Sefu Kabembe ont été grièvement blessés le 9 mars 2017 par des grenades et du gaz lacrymogène lancés par deux agents de la Police nationale congolaise (PNC/Kindu).

### IDENTIFIER LES AUTEURS

Cet incident s'est produit au moment où les journalistes effectuaient la traversée du fleuve Congo en vue de réaliser un reportage sur l'opération d'enregistrement des électeurs dans la commune d'Alunguti et l'enrôlement de M. Dieudonné Mbukani Katebwa, député national.

OLPA précise qu'ils s'en sont sortis avec de graves lésions aux jambes et ont été conduits d'urgence dans des centres hospitaliers de la place pour une prise en charge médicale. Tout en restant préoccupé par l'état de santé de Roger Ebolinga et Sefu Kabembe internés à l'hôpital général de Kindu jusqu'à ce jour, OLPA condamne ces actes et appelle les autorités compétentes à diligenter une enquête pour identifier leurs auteurs et les sanctionner conformément à la loi.



**BCDC**  
Bâtisseurs d'Avenirs

BCDC Contact Center Tel. : +243 (0) 99 601 8000

www.bcdc.cd





Sur décision du ministre provincial des Transports

# Kinshasa : autos et motos obligés à se faire identifier

**Les autos et motos en circulation dans la capitale doivent être identifiées. L'identification est payante, a décidé le ministre provincial en charge des Transports de Kinshasa.**

FLORENT N'LUNDA N'SILU

Les autos et motos doivent se soumettre à l'identification. Ainsi en a décidé le ministre provincial des Transports de Kinshasa. Cette décision fait suite aux réclamations de la population suite, notamment, aux abus récurrents sur les artères de la capitale. Elle vise, comme l'indique l'intitulé de l'opération, à identifier les autos et motos en circulation, conformément à la réglementation en vigueur. Et cela pour deux raisons. La première, en cas d'accident de la circulation, les conducteurs prenaient le large. Les témoins de l'événement peuvent prélever les numéros attribués à l'auto et à la moto pour les communiquer aux services compétents et mener une enquête.

Le vol de ces engins en est la deuxième raison. Avec des indications d'engins en leur possession, les services compétents peuvent entreprendre des recherches pour identifier et récupérer les engins volés. Contrairement à ce qu'on a vécu jusqu'ici.

Un fait à préciser : l'opération

d'identification des autos et motos est payante. Selon Radio Top Congo Fm, pour faire identifier l'auto ou la moto, son propriétaire devra déboursier 10 dollars américains par engin. Cette somme a été fixée par le ministre provincial des Transports de la ville. L'identification des autos et motos sera suivie, en mai prochain, du contrôle par les services compétents, a annoncé le directeur de cabinet du ministre provincial des Transports.

Initiative louable certes, mais elle a été prise tardivement. C'est-à-dire après que l'on a constaté que « les autos et motos étaient source de malheur dans la capitale ».

Pour ceux des motos-taxis, communément appelés « wewa », ils s'illustreront par des accidents de la circulation à répétition dans la capitale.

A la base, l'excès de vitesse, l'ivrognerie, le non-respect du Code de la route, etc.

On les accuse aussi d'arracher des sacs à main à des dames et sautoches à des hommes sur leur chemin. La sale besogne est confiée à leurs complices qu'ils transportent. Une fois accomplie, les « wewa » appuient sur l'accélérateur pour semer leurs éventuels poursuivants et disparaître dans la nature. Laisant leurs victimes s'apitoyer sur leur sort.

Malgré les plaintes des victimes à la Police nationale congolaise (PNC), les enquêtes se sont révélées dans la plupart des cas infructueuses.

Côté auto, des véhicules de petit format commis au transport en commun, communément appelés « ketch », sont accusés d'être à la

base d'enlèvement des personnes et nombreux accidents de la circulation sur les routes de Kinshasa.

Concernant les accidents de la circulation, ils sont souvent dus au non-respect du Code de la route et à l'excès de vitesse par d'anciens « wewa » qui ont tronqué leur métier contre celui de conducteurs de véhicules.

Informé sur des cas d'enlèvement des personnes à bord de « ketch » dans la capitale, l'Hôtel de ville de Kinshasa a décidé dernièrement le remplacement des vitres teintées par celles non-teintées. La décision a porté ses fruits, car les « ketch » dans leur majorité, n'ont plus de vitres teintées. Ce qui rassure quelque peu des passagers qui empruntent ces véhicules.

# Kisangani : s'arranger à l'amiable, une double peine pour les victimes de viol

Ignorant la loi ou préférant toucher de l'argent, à Kisangani, chef-lieu de la province de la Tshopo, certaines familles de victimes de viol s'arrangent à l'amiable avec les agresseurs de leurs filles. Une pratique qui compromet l'avenir de ces dernières, marquées physiquement et psychologiquement.

Argent, chèvres, porcs, poules, vin de palme, bière... Que ne donnerait-on pas pour acheter le silence ? Ces derniers temps à Kisangani, quand une fille se fait violer, les arrangements à l'amiable sont fréquents.

« Depuis le lancement de la campagne contre les violences sexuelles en 2008 par le ministère du Genre, Famille et Enfant, nous avons remarqué l'augmentation de cette pratique. Beaucoup de parents sont très pauvres... », déplore Elisabeth Isikisiki, chef de division provinciale de ce même ministère.

Dans ces conditions, la famille de la victime résiste difficilement à la proposition de l'agresseur de recevoir de l'argent. Certains responsables de l'administration à la base ou personnalités influentes (chef d'avenue, chef de quartier, sages, pasteurs) sont parfois complices, appréciant de participer aux cérémonies de réjouissance (bière, nourriture) qui marquent ces petits accords entre « amis ».

En février dernier, dans la commune Kabondo, un arrangement de ce genre s'est ainsi produit. « Un magistrat du parquet m'a proposé de retirer le dossier pour aller le traiter en famille », assure le père d'une victime. Rencontré quelque temps après, il poursuit : « J'ai demandé 300 dollars américains et deux chèvres à titre de dédommagement pour ma fille. Deux cents dollars Us ont été avancés par la famille de l'auteur. La différence sera versée fin avril ».

## 5 À 20 ANS DE PRISON ET 100 000 FC D'AMENDE

La Loi n°06/018 du 20 juillet 2006 sur les violences sexuelles modifie et complète le Code pénal par l'intégration des règles du droit international humanitaire relatives aux infractions de violences sexuelles. Elle prévoit que « quiconque sera reconnu coupable de viol sera puni d'une peine de servi-

tude pénale de cinq à vingt ans et d'une amende ne pouvant être inférieure à cent mille francs congolais constants. » La loi prévoit une sanction pénale, exclut toute possibilité de règlement à l'amiable et accorde réparation à la victime, résume Me Marie-Josée Otshumba, avocate au barreau de Kisangani.

Aller en justice est, en effet, la seule façon de mettre fin à l'impunité et à la lâcheté des agresseurs qui s'en prennent généralement aux plus fragiles. Le registre que nous avons consulté au Tribunal de grande instance (TGI) de Kisangani fait ainsi état de 292 viols en 2016, dont... 291 sur des filles mineures ! « Tous les dossiers de viols nous parviennent du parquet. Aucun dossier de ce genre ne dépasse trois mois sans que le jugement ne soit rendu. À moins que l'auteur du viol ne prenne la fuite ! », assure Baguma, greffier au TGI.

Encore faut-il que ces affaires arrivent devant les magistrats... « Seul le bouche à l'oreille parvient jusqu'à nous... Depuis que je suis dans ce commissariat, nous n'avons jamais enregistré un seul viol. Les habitants de cette commune sont très discrets à ce sujet », affirme Aimé Sedeke, commissaire adjoint au commissariat de la commune Kisangani. « Ces cas arrivent souvent en retard au tribunal », confirme le juge Bopeng'o, juge président au TGI.

« Les tribunaux sont saisis lorsque l'une des parties ne respecte pas la promesse donnée. Cette pratique expose d'autant plus les mineures qu'elle abîme leur existence physique, morale et intellectuelle », ajoute-t-il. « L'arrangement à l'amiable expose les filles mineures. Elles peuvent contracter des infections sexuellement transmissibles ou même le Sida », complète Me Marie-Josée Otshumba.

SYFIA GRANDS LACS/LP

**COMMUNIQUE OFFICIEL DU CPCC**

**Matinée comptable sur la réévaluation des actifs immobilisés des entreprises en Système Comptable OHADA Kinshasa, le 01 avril 2017**

Le Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo «CPCC» porte à la connaissance des opérateurs économiques et des professionnels de la comptabilité, qu'il organise, à Kinshasa, le samedi 1er avril 2017, une matinée comptable consacrée à la réévaluation des actifs immobilisés des entreprises en Système Comptable OHADA au titre de l'exercice comptable 2016.

Cette action de formation se tiendra dans la salle **Isidore BAKANJA** du Centre CARITAS-CONGO, sis avenue BASOKO n°26 dans la Commune de la Gombe, de 9h à 16h.

Les inscriptions sont déjà ouvertes et se prennent, tous les jours ouvrables de 8h30 à 16h au siège du CPCC, sis avenue du Grand Séminaire n° 51, Quartier Nganda à Kinshasa-Kintambo, ou en ligne sur le site web du **CPCC : www.cpcc-rdc.org** et par e-mail à l'adresse **cpccfin@yahoo.fr**

Compte tenu de l'importance de cette formation, il est demandé aux opérateurs économiques et aux professionnels de la comptabilité de s'inscrire au plus tard le 31 mars 2017.

Fait à Kinshasa, le 14 mars 2017

**André FOKO TOMENA**

-----

**Secrétaire Général du CPCC**

**Expert-Comptable**

## Tueries au Kasai-Central et Kasai-Oriental : publication du rapport préliminaire de la mission judiciaire des FARDC

**Les premiers éléments de l'enquête diligentée par l'auditorat général des FARDC est là. Sept éléments des FARDC ont été inculpés en rapport avec la vidéo diffusée sur les réseaux sociaux faisant état des tueries en séries dans les provinces du Kasai central et Kasai oriental. Voici le résumé fait à la presse par le général Ponde, auditeur général des FARDC.**

1. A la suite d'une vidéo abondamment relayée sur les réseaux sociaux faisant état de tueries par des éléments FARDC d'un groupe de miliciens se revendiquant de la milice «KAMWENA NSAPU», l'Auditeur Général des FARDC a ordonné l'ouverture d'une enquête judiciaire sur ces allégations. Il a à cet effet dépêché en date du 18 février 2017 une équipe de deux Hauts Magistrats de l'Auditorat Général afin de faire toute la lumière sur les faits incriminés.

2. Leurs investigations les ont conduits respectivement à KANANGA (Kasai Central), à MBUJI-MAYI et à MWANZA-LOMBA (Kasai Oriental).

3. A l'étape de Kananga, des contacts pris avec les officiels et la Société civile, la Délégation s'est imprégnée de la genèse et de l'évolution des incidents liés au phénomène Kamwena-Nsapu. Elle a constaté que plusieurs dossiers avaient déjà été ouverts à l'Auditorat Militaire de Kananga et que certains étaient même déjà renvoyés devant les Juges; mais

que, malheureusement les audiences y relatives étaient perturbées par les harcèlements des insurgés qui se sont même attaqués aux installations de la Justice Militaire en vue de détruire les dossiers en instruction.

4. La même approche a été utilisée à Mbuji-Mayi. Mais ici, la Délégation a en outre eu l'occasion d'interroger les suspects dont quelques-uns étaient déjà aux arrêts à la Prison Centrale de Mbuji-Mayi. Fort des renseignements récoltés lors de ces interrogatoires, la Délégation s'est par la suite rendue à Mwanza-Lomba, précisément au village Bena Tshikasu où avaient eu lieu des accrochages entre miliciens Kamwena-Nsapu et éléments FARDC. C'est dans ce dernier village en effet que la vidéo querellée avait été tournée.

5. En rapport avec cette vidéo, nous avons mis la main sur sept suspects, tous éléments FARDC, qui sont actuellement en détention. Il s'agit de: - Maj NYEMBO, Commandant en 2nd du Bataillon PM, mais pour la circonstance, Commandant des Opérations; - Maj BITSHUNDA Martin Pithou, Commandant en Second des Opérations; - Capt Séraphin PAILIMBIO, Commandant 2ème Compagnie Bataillon PM, Chef de la 1<sup>re</sup> Section pendant les Opérations; - Lt SILAVUVU DODOKOLO, S4 Bataillon PM et fusilier pendant les opérations; - AC MOHINDO, bien que n'ayant pas fait partie de l'expédition, a pourtant

été surpris en possession d'une copie de la vidéo lui transmise par le SM MANENO ;

- A2CI AMANI, fusilier de la 1ère Section;

- SM MAMENO KATEMBO alias Tonton BAOBAB, fusilier également de la 1ère Section et auteur de l'enregistrement vidéo.

6. De l'instruction entreprise, de l'exploitation de la vidéo et des descentes sur les lieux des crimes, les préventions ci-après ont été retenues à charge des suspects :

- Crimes de guerre par meurtre;

- Crimes de guerre par mutilation;

- Crime de guerre par traitements cruels inhumains et dégradants ;

- Refus de dénonciation d'une infraction commise par des justiciables de juridictions militaires.

7. Pour compléter ces premières investigations, l'Auditorat Général se propose de requérir l'expertise exigée pour l'exploitation de données sur les téléphones cellulaires saisis, ainsi que l'exhumation de deux tombes localisées dans la périphérie de Mwanza-Lomba, afin d'identifier les différentes victimes, ainsi que le mode opératoire de leurs bourreaux.

Une demande d'appui dans ce sens avait d'ailleurs été adressée aux Cellules d'appui aux poursuites (CAP) de la MONUSCO en date du 25 Feb 2017; cette demande demeure d'actualité étant donné que les investigations doivent se poursuivre.

8. Il y a lieu de préciser ici que les évènements de Mwanza-Lomba sont

survenus dans un contexte d'une guerre asymétrique aux Forces de l'ordre imposée par les miliciens de Kamwena-Nsapu. La mission judiciaire partie de Kinshasa a constaté que les hors-la-loi se sont illustrés par des actes d'une cruauté inimaginable ayant de manière systématique ciblé les symboles de l'Etat, les agents de l'Etat (Policiers, Militaires, Agents de Renseignements), voire même des biens meubles et immeubles des communautés religieuses.

Les pièces à conviction saisis à cet effet l'attestent suffisamment.

9. Pour ce qui est des armes saisies entre les mains des insurgés, l'Auditorat Militaire Supérieur du Kasai-Central nous renseigne au total :

- 03 AKA 47 ;

- 01 UZI ;

- 01 GP 9mm ;

- 06 Bombes castros

- Une quantité importante d'armes blanches.

10. Au Kasai-Oriental, il est fait état de 12 Fusils calibre 12 et 01 fusil AKA 47 récupérés des mains des insurgés auxquelles il faut ajouter une quantité importante d'armes blanches.

11. Voilà, Mesdames et Messieurs de la Presse, le rapport préliminaire de la mission judiciaire que nous avons dépêchée au Kasai-Central et Kasai-Oriental.

Il va de soi que les enquêtes se poursuivent jusqu'à ce que toute la lumière sera faite sur cette affaire. Je vous remercie

## Deux années plus tard, la fosse commune de Maluku reste un mystère

Dans la nuit du 18 au 19 mars 2015, les forces de sécurité en RD Congo ont creusé secrètement une fosse commune à la lisière d'un cimetière proche de la capitale, Kinshasa, et y ont enterré plusieurs centaines de corps. Le lendemain, des habitants de la commune, Maluku, ont signalé la puanteur de cadavres, ainsi que les militaires et le mystérieux camion qu'ils avaient vus au beau milieu de la nuit. Les autorités congolaises ont admis peu de temps après que 421 corps avaient bien été inhumés à cet endroit cette nuit-là, affirmant que les dépouilles étaient celles d'indigents dont les familles n'avaient pas les moyens de financer les funérailles, de personnes décédées non identifiées et de bébés mort-nés. Des responsables de la Croix-Rouge locale ainsi que des employés d'hôpitaux et de morgues de Kinshasa ont fortement contesté cette affirmation.

De nombreux habitants de Kinshasa se sont indignés. Des membres du parlement ont réclamé des réponses au sujet des identités des personnes inhumées à Maluku et des raisons pour lesquelles les forces de sé-

curité avaient effectué cette inhumation dans l'obscurité de la nuit. Des menaces à l'encontre d'un habitant témoin de l'inhumation ainsi que le décès dans des conditions suspectes de Claude Kakese, un infirmier responsable d'une des morgues de Kinshasa, ont renforcé les tensions.

De nombreux parents des victimes d'exécutions sommaires ou de disparitions forcées aux mains des forces de sécurité congolaises lors de manifestations en janvier 2015, ainsi que lors de l'« Opération Likofi », une opération de police antérieure contre les crimes liés aux gangs, ont immédiatement pensé que leurs proches pouvaient figurer parmi les personnes inhumées à Maluku. Lors des deux opérations, les forces de sécurité ont emporté les corps de certaines des personnes tuées sans jamais les rendre à leurs familles pour être enterrés. Le 5 juin, les familles de 34 victimes ont déposé une plainte publique auprès du Procureur général réclamant justice et l'exhumation des corps inhumés dans la fosse commune de Maluku.

### AUCUNE DÉCISION N'A ÉTÉ PRISE

Les ministres congolais de la Justice et de l'Intérieur ont déclaré que s'il y avait quelque doute que ce soit sur l'identité de personnes inhumées dans cette fosse, les corps seraient exhumés. Néanmoins, en dépit de nombreuses demandes émanant de membres du parlement, d'organisations de défense des droits humains, des Nations Unies, de l'Union européenne, et d'autres, aucune décision n'a été prise pour ouvrir la fosse.

Un officier des forces de sécurité a déclaré plus tard à Human Rights Watch que des membres de la Garde républicaine, qui assure la sécurité du président, étaient impliqués dans l'inhumation, et qu'il y avait parmi les cadavres ceux de victimes tuées lors de l'Opération Likofi et des manifestations de janvier 2015. Il a ajouté que l'infirmier, Claude Kakese, était devenu un « témoin gênant », et qu'un sergent de la Garde républicaine avait reçu l'ordre de l'exécuter.

« Je refuse même d'accepter cela [l'idée que mon enfant puisse être enterré dans la fosse commune de

Maluku] car je garde espoir de retrouver un jour mon enfant, » nous a confié la mère de Dane, qui a été emmené par la police au cours de l'Opération Likofi. « Pour m'apaiser, les autorités doivent ordonner que l'on déterre les cadavres qui y sont et qu'il soit fait des tests ADN ».

Crispin a été arrêté lors d'une manifestation le 19 janvier 2015, et conduit vers une destination inconnue. « Les autorités doivent au moins exhumer les corps enterrés dans la fosse commune de Maluku pour que nous sachions si notre frère y est enterré ou pas, » nous a dit son grand frère. Les autorités congolaises devraient apporter aux familles des victimes les réponses et la justice qu'elles méritent. Les autorités, avec l'aide d'experts légistes internationaux, devraient exhumer les morts à Maluku et révéler leurs identités. Ils pourront alors traduire les personnes responsables des exécutions sommaires et des disparitions forcées en justice.

IDA SAWYER

DIRECTRICE POUR L'AFRIQUE CENTRALE À HUMAN RIGHTS WATCH

## Le président de la BAD, Akinwumi Adesina, et Kofi Annan exhortent à combler le déficit énergétique de l'Afrique

**La Banque africaine de développement s'est associée à Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations unies, dans une initiative pour le développement du secteur de l'énergie en Afrique.**

**K**ofi Annan, président de l'Africa Progress Panel et ancien Secrétaire général des Nations Unies, et Akinwumi Adesina, le président de la Banque africaine de développement (BAD) ont exhorté les gouvernements d'Afrique et leurs partenaires à tout faire pour combler l'énorme déficit énergétique auquel l'Afrique doit faire face.

Ils ont lancé cet appel conjoint le 13 mars 2017 au siège de la BAD à Abidjan, en Côte d'Ivoire, à l'occasion du lancement du rapport de l'Africa Progress Panel intitulé *Lumière, Énergie, Action : électrifier l'Afrique*, qui appelle adopter toutes les solutions existantes – systèmes en réseau et hors réseau – afin d'éclairer l'Afrique et de l'alimenter en électricité. « *Le déficit d'électricité est énorme en Afrique* », a déclaré le président de la BAD. « *Aujourd'hui, 645 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité.* » Et de poursuivre : « *Pourtant, le continent regorge de ressources en énergie solaire, hydro-électrique, éolienne et géothermique, et recèle d'importantes quantités de gaz naturel. Certains pays ont même des gisements de charbon. Oui, l'Afrique a un potentiel énergétique, mais on doit exploiter ce potentiel. Et on doit le faire vite, parce que les Africains en ont assez d'être*



**De gauche à droite : Max Bankole Jarrett, directeur adjoint de l'Africa Progress Panel ; Kofi Annan, président de l'Africa Progress Panel ; Akinwumi Adesina, président du Groupe de la Banque africaine de développement ; et Amadou Hott, vice-président de la Banque africaine de développement chargé de l'électricité, de l'énergie, du climat et de la croissance verte, lors du lancement du rapport de l'Africa Progress Panel, le 13 mars 2017 au siège de la BAD, à Abidjan.**

*dans le noir* ».

Adesina a dit s'être inspiré d'un précédent rapport de l'Africa Progress Panel pour développer les priorités du Top 5 de la BAD en matière de développement, où l'énergie occupe la première place. Avec son «*New Deal*» pour l'énergie en Afrique, la BAD s'est engagée à investir 12 milliards de dollars EU dans le secteur de l'énergie dans les cinq ans et à lever 45 à 50 milliards de dollars EU de fonds auprès du secteur privé et d'autres partenaires. L'objectif est de raccorder 130 millions de ménages au réseau et 75 millions de personnes à des systèmes hors réseau, et de permettre à environ 130 millions de ménages d'accéder à une énergie de cuisson propre.

Le président de la BAD a félicité l'Africa Progress Panel pour la qualité de ce nouveau rapport qui, a-t-il dit, permettra aux pays africains de réfléchir à la manière de mener une révolution de l'électricité hors réseau dans le cadre global du «*New Deal*»

pour l'énergie en Afrique.

Les plus de 620 millions d'Africains qui n'ont pas accès à l'électricité ne sauraient attendre l'expansion du réseau, souligne le rapport *Lumière, Énergie, Action*. Si les mégaprojets raccordés au réseau, à l'instar des grands barrages et des pools électriques, sont essentiels pour étendre la production et le transport d'énergie à l'échelle nationale et régionale, ils s'avèrent lents et onéreux à mettre en place. Aussi les gouvernements doivent-ils accroître leurs investissements dans des solutions hors réseau et en mini-réseaux, moins chères et plus rapides à installer, selon le rapport.

« *Ce que nous préconisons, c'est que les gouvernements africains exploitent toutes les options existantes de la manière la plus rentable et technologiquement efficace que possible, afin d'inclure tout le monde et que personne ne soit laissé pour compte* », a déclaré Kofi Annan.

Sur les 315 millions de personnes qui, dans les zones rurales en Afrique, accèderont à l'électricité d'ici à 2 040, seuls 30 % seront raccordés à des réseaux nationaux. Les autres seront raccordés à des systèmes d'alimentation hors réseau ou en mini-réseaux. *Lumière, Énergie, Action* constitue une suite en profondeur du Rapport 2015 sur les progrès en Afrique intitulé *Énergie, population, et planète : saisir les opportunités énergétiques et climatiques de l'Afrique*, qui a eu un grand retentissement. Il exhorte les gouvernements à prendre les mesures incitatives nécessaires pour encourager les investissements dans les systèmes hors réseau et en mini-réseaux, ainsi que pour protéger les consommateurs et répondre aux besoins des catégories sociales défavorisées.

Surtout, les gouvernements doivent promouvoir un environnement dans lequel les entreprises puissent accéder aux marchés de production, de transport et la distribution d'énergie, progresser dans la chaîne de valeur et nouer des partenariats d'investissement à même de stimuler la croissance et de créer des emplois.

« *Les approches traditionnelles pour étendre le réseau ne sont plus viables pour les pays d'Afrique* », a indiqué M. Annan. « *Cela prendrait trop de temps et elles ne répondraient pas aux besoins de nos économies et sociétés en croissance. Les gouvernements et leurs partenaires doivent plutôt saisir l'opportunité de réimaginer leur avenir énergétique* ».

LP

## Le président du Groupe de la Banque mondiale appelle à agir d'urgence pour faire face à la crise alimentaire

**L**e président du Groupe de la Banque mondiale Jim Yong Kim a fait la déclaration suivante sur l'ampleur catastrophique de l'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne et au Yémen: « *La famine est un fléau qui pèse sur notre conscience collective. Des millions de vies sont en jeu et d'autres mourront si nous n'agissons pas rapidement et résolument.*

Le Groupe de la Banque mondiale tient à manifester sa solidarité aux populations aujourd'hui menacées par la famine. C'est pourquoi nous avons décidé de mobiliser une action immédiate pour l'Éthiopie, le Kenya, le Nigéria, la Somalie, le Soudan du Sud et le Yémen. Notre première priorité est d'œuvrer avec nos partenaires pour faire en sorte que les familles aient accès à l'eau et à la nourriture. Nous nous employons actuellement à réunir une enveloppe financière de plus de 1,6 milliard de dollars pour mettre en place des systèmes de protection sociale, renforcer la résilience des populations locales et

maintenir les services fournis aux plus vulnérables. Ce montant comprend plus de 870 millions de dollars de projets existants qui aideront les populations menacées par la famine. Je travaille également avec nos Administrateurs pour faire approuver 770 millions de dollars de nouveaux projets qui seront financés en grande par le Mécanisme de réponse aux crises de l'IDA.

Le Groupe de la Banque mondiale aidera à répondre aux besoins immédiats créés par la famine actuelle, tout en sachant qu'elle aura des effets durables sur la santé de millions d'êtres humains et leur aptitude à apprendre et à gagner leur vie. C'est pourquoi nous continuerons également à travailler avec les populations locales pour les aider à retrouver une vie normale et à se préparer aux chocs futurs.

Nous travaillons en étroite coordination avec l'ONU et d'autres partenaires dans tous nos domaines d'intervention. Nous savons que cette

crise grave ne pourra être surmontée sans la collaboration de tous les organismes d'aide humanitaire et de développement. Nous appelons la communauté internationale à répondre avec la fermeté et la rapidité voulues à l'appel mondial à la mobilisation de ressources lancé par l'ONU pour lutter contre la famine.

Si l'on veut éviter d'autres crises, il faut investir pour lutter contre les causes profondes et les facteurs de la fragilité actuelle et pour aider les pays à renforcer la résilience de leurs institutions et de leur société. »

### CONTEXTE

Lorsqu'une famine frappe un pays ou une région, une grande partie de la population est privée d'accès aux denrées de base, les cas de malnutrition aiguë se multiplient et la mortalité due à la faim atteint des niveaux sans précédent. Les enfants de moins de cinq ans sont les plus gravement touchés. Une famine peut compromettre le bien-être de toute

une génération. Le Soudan du Sud a officiellement déclaré l'état de famine le 20 février, avec quelque 100 000 personnes touchées, et il existe un risque crédible de famine au Yémen, dans le nord-est du Nigéria et dans d'autres pays.

Les conflits en cours et l'insécurité civile aggravent encore l'insécurité alimentaire de millions de personnes dans la région, ce qui a déjà causé des déplacements massifs et d'autres effets de contagion. Par exemple, l'insécurité alimentaire en Somalie et la famine au Soudan du Sud accélèrent l'afflux de réfugiés en Éthiopie et en Ouganda. Selon les estimations de l'ONU, quelque 20 millions de personnes au Nigéria, au Soudan du Sud, en Somalie et au Yémen sont « au bord de la famine ». La sécheresse sévit également en Ouganda et dans certaines parties de la Tanzanie. La dernière famine a été déclarée en 2011 en Somalie, lorsqu'elle a fait 260 000 victimes.

Secrétaire général de la CICOS

## Judith Efundem : «La réutilisation des eaux usées apparaît comme une solution alternative pour en limiter la pénurie»

Les Etats de la planète commémorent le 20 mars de chaque année, la Journée mondiale de l'eau. Pour l'année 2017, le thème choisi est «Eaux usées : une ressource inexploitée». Le message est de Mme le Sg de la CICOS.

A.T.

Ce 22 mars 2017, Journée mondiale de l'eau qui a pour thème «Eaux usées : une ressource inexploitée», se veut être un nouvel élan, car la réutilisation des eaux usées apparaît comme une solution alternative pour limiter la pénurie, préserver la ressource naturelle et contribuer à la gestion intégrée des ressources en eau.

La Commission internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), dont l'action est fondée sur la gestion durable des ressources en eau, se sent fortement concernée par cette thématique, à plus d'un titre.

Le bassin hydrographique du Congo, 2<sup>ème</sup> réserve mondiale d'eau douce après le bassin de l'Amazonie, renferme un potentiel de développement inestimable. Ses ressources sont partagées par une dizaine de



pays. Il s'étend sur près de 3 millions de km<sup>2</sup> et recouvre environ 20 millions d'hectares de forêts inondées.

Cependant, on assiste de plus en plus à une dégradation poussée de la ressource en eau du Bassin du Congo, tant en quantité qu'en qualité, due à la conjugaison de plusieurs facteurs tels que le défaut d'assainissement urbain et d'épuration des eaux usées, l'excès de fertilisants et de pesticides dans l'agriculture intensive, les accidents industriels ou de transport. La

mauvaise gestion des déchets, les rejets urbains et industriels.

C'est dans cette optique que la CICOS inscrit son action pour accompagner les Etats membres à asseoir autour de leurs ressources en eau, des politiques intégratrices visant à les conduire vers l'émergence.

Pour ce faire, la CICOS a élaboré son Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux dans le Bassin du Congo (SDAGE). C'est l'un des mécanismes les plus effica-

ces, pour un bassin versant, d'assurer le développement durable de ses ressources en eau. Le SDAGE prend en compte les différents aspects de la gestion intégrée de ressources en eau tels que la préservation environnementale, le changement climatique, le développement économique, le financement, l'éducation et le renforcement des capacités des acteurs, etc.

Notre ambition est de répondre efficacement à la volonté politique collective des Etats membres afin de prendre en compte leur intérêt dans le renforcement de la coopération multilatérale pour une meilleure gestion du bien commun, indispensable à tous, qu'est l'eau.

En cette journée mondiale de l'eau, c'est le lieu pour moi d'exprimer notre gratitude à nos partenaires dont les plus visibles sont la Coopération allemande, l'Union européenne et la Coopération française.

Je leur demande de continuer à nous accompagner pour permettre de construire, dans le Bassin du Congo, des sociétés stables et d'y établir de conditions de vie dignes pour tous.

**MME ENAW NÉE JUDITH EFUNDEM  
AGBOR**

## Audition du maire de Dakar, la défense dénonce un « procès politique »

CYPRIEN KAPUKU  
DEPUIS BEIJING/CHINE

Aux arrêts depuis le 8 mars dernier, le maire de Dakar, Khalifa Sall, a été pour la première fois auditionné le vendredi 17 mars. Cet opposant au président sénégalais, Macky Sall, est accusé de détournement des deniers publics, mais sa défense dénonce un procès politique de celui que l'on considère comme un prétendant sérieux à la prochaine présidentielle de 2019.

Le procès ne vient que de commencer. Le Maire de Dakar, Khalifa Sall, était devant un juge d'instruction qui l'a auditionné sur le motif de son arrestation. Le numéro un de la capitale sénégalaise est accusé «d'escroquerie portant sur des deniers publics, de détournement de deniers publics, d'association de malfaiteurs et de blanchiment de capitaux». La justice lui reproche des dépenses «non justifiées» de près de 3 millions USD prélevés, selon elle, dans les caisses de sa mairie.

Rien de plus n'a été révélé au cours de cette audition qui n'est qu'à sa première phase. Comme il fallait s'y attendre, l'inculpé a rejeté en bloc toutes les accusations portées contre lui. Il dit n'avoir pas touché aux comptes du Trésor, a affirmé à l'AFP Me



Khalifa Sall, le maire de Dakar (Photo net)

Bamba Cissé, l'un des membres du collectif des avocats du maire de Dakar.

### UN CANDIDAT SÉRIEUX !

En attendant l'issue de l'instruction, Khalifa Sall, candidat sérieux à la prochaine présidentielle, éventuellement, contre l'actuel président, est toujours gardé en prison. Une décision qui n'enchant pas son conseil et ses supporteurs politiques.

Le collectif des avocats de Khalifa, qui dénonce un procès politique, s'active toutefois pour obtenir

ne serait-ce que la liberté provisoire de son client.

Evoquant le dessous des cartes de l'arrestation du maire de Dakar, Me Ciré Clédor Ly, l'un des avocats de la défense, a déclaré que «Khalifa Sall est victime d'intrigues politiques dans lesquelles la justice a été embarquée pour l'empêcher de se présenter aux élections».

A Dakar, comme dans tous les coins du Sénégal, l'affaire Khalifa suscite l'ire de ses supporteurs. Pour eux, la justice serait à la solde du pouvoir qui tente par tous les moyens d'em-

pêcher la candidature de leur leader. Selon un témoin proche de Khalifa, joint au téléphone depuis Beijing, «le maire de Dakar est pour le moment le politicien le plus populaire du pays... Il est pressenti sans doute vainqueur de la prochaine présidentielle, c'est la raison pour laquelle ses adversaires cherchent à lui coller des affaires judiciaires non justifiées».

Très remonté, ce témoin qui a gardé l'anonymat n'exclut pas une mobilisation populaire de grande envergure pour contrer ce qu'il qualifie de «complot» contre Khalifa Sall, dissident du parti socialiste et de la coalition au pouvoir.

Au Sénégal, la population a encore en mémoire l'affaire Karim Wade, fils d'un ancien président du Sénégal, qui était jugé et jeté en prison pour détournement des fonds publics, ensuite libéré après les pressions extérieures. Ce procès a été également considéré comme un règlement de compte entre les membres du régime Wade et ceux de Macky Sall.

Ainsi, pour les partisans de l'opposition, cela ne fait aucun doute : «la stratégie du pouvoir consiste à éliminer de la course présidentielle, tout candidat susceptible de faire face au président Macky Sall.» À qui le prochain tour ? Se demandent-ils, comme pour se moquer du pouvoir.

# La Chine et les Etats-Unis réfutent l'idée d'une éventuelle guerre commerciale

**La Chine et les Etats-Unis se refusent de livrer une guerre commerciale. Bien au contraire, ces deux premières économies du monde se disent prêtes à unir leurs efforts afin de promouvoir un développement économique profitable à tous.**

**CYPRIEN KAPUKU.  
DEPUIS BEIJING/CHINE**

« La Chine ne veut pas une guerre commerciale avec les Etats-Unis ». Cette phrase du Premier ministre chinois, Li Keqiang, lâchée hier mercredi 15 mars lors de sa conférence de presse sanctionnant la clôture des sessions parlementaires, met en avant la volonté de la Chine qui consiste à entretenir de bonnes relations économiques avec les Etats-Unis. De la même manière l'Administration américaine affirme vouloir développer « une relation constructive avec la Chine ».

« Nous voulons entamer un dialogue constructif avec la Chine, pour pouvoir aborder des problèmes et progresser sur certaines questions », a affirmé de son côté Susan Thornton, sous-secrétaire d'Etat américain.



Le premier ministre chinois, Li Keqiang, lors de sa conférence de presse

D'un côté comme de l'autre, on reste convaincu que « la guerre commerciale » ne profiterait à aucun camp. Autant pour ces deux puissances de privilégier une approche coopérative. C'est ce qui est en train de se mettre en place.

Pour l'heure, les deux pays travaillent sur la prochaine rencontre au sommet entre Donald Trump et Xi Jinping.

## MOTEUR DE CROISSANCE

Si entre les deux puissances économiques se trame l'idée d'un équilibre de coopération commerciale, il convient de souligner que le contexte économique international morose n'a pas épargné les prévisions économiques de la Chine qui projette son taux de croissance à 6,5 % pour cette année 2017. Alors qu'en 2016, ce pays le plus peuplé du monde avait clôturé avec un taux de croissance

légèrement supérieur à 7%.

Malgré cette tendance baissière, la Chine se veut toujours être le détonateur de l'économie mondiale. « La Chine continuera à être un important moteur de la croissance mondiale, dans un contexte de reprise atone de l'économie mondiale », a déclaré le Premier ministre Li Keqiang, lors de son face-à-face avec la presse.

La conférence du chef de gouvernement chinois a marqué la clôture de la 5<sup>ème</sup> session de la 12<sup>ème</sup> Assemblée nationale populaire dont les travaux ont été ouverts le 5 mars par le président chinois Xi Jinping. A l'issue de ces sessions parlementaires, les membres des organes constatifs ont débattu de tous les problèmes relatifs au développement de la Chine, dont les résolutions se trouvent désormais sur la table des décideurs.

Ces échanges qui ont eu lieu dans le cadre des sessions parlementaires, traduisent l'exemple d'un libre débat engagé entre les représentants de tous les coins de la Chine afin de discuter autour des questions aussi importantes qui concernent la survie même de l'Etat, nous a confié un expert.

## Présidentielle française

# Fillon croit encore la victoire possible

François Fillon, candidat de la droite à la présidentielle, a été mis en examen. Une première sous la Ve République. Ce statut constitue un handicap pour l'ancien premier ministre de Nicolas Sarkozy qui croit encore la victoire possible.

Sa campagne était déjà folle, elle devient inédite. Mardi 14 mars, après des semaines de révélations médiatiques et de tractations dans sa famille politique pour le remplacer, François Fillon a été mis en examen dans l'enquête sur les soupçons d'emplois fictifs dont auraient bénéficié sa femme et ses enfants.

Pour la première fois dans l'histoire de la Ve République, un candidat majeur à une élection présidentielle va donc se présenter aux suffrages des Français avec une procédure judiciaire sur les épaules. Et les motifs retenus par les juges sont plutôt lourds à porter : « détournement de fonds publics », « complicité et recel d'abus de biens sociaux » et « manquement aux obligations déclaratives ».

Judiciairement, François Fillon est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire. Politiquement, il s'avance vers les urnes avec une image ternie par la divulgation de son train de vie. Loin de la probité qu'il prétendait incarner lors de la primaire face à Nicolas Sarkozy et à Alain Juppé.

Une situation qui provoque de la confusion, du désarroi mais aussi de l'ironie dans son propre camp.

« Vous imaginez le général De Gaulle mis en examen pour détournement de fonds publics et se présenter quand même à l'élection présidentielle ? », a grincé sur Tweeter le sénateur du parti Les Républicains (LR) de l'Hérault, Jean-Pierre Grand.

Cette nouvelle étape judiciaire n'a surpris personne à droite. Surtout pas le candidat, qui avait déclaré aux « Echos », lundi 13 mars, ne pas se faire « beaucoup d'illusions » à ce sujet.

Malgré l'avalanche de révélations médiatiques, la défection de dizaines d'élus, et désormais la mise en examen, François Fillon, à l'instar de ses soutiens, croit encore la victoire possible. L'ancien premier ministre a beau être donné éliminé du second tour dans les sondages, il mise sur un éventuel décrochage du principal rival, Emmanuel Macron, et un rebond après avoir touché le fond.

Il est malheureusement plus que jamais à la peine pour rattraper son concurrent et accéder au second tour de l'élection présidentielle. Dans un dernier sondage Ifop-Fiducial pour Paris-Match, Cnews et Sud-Radio, l'ancien premier ministre obtient 18,5% d'intentions de vote pour le premier tour tandis qu'Emmanuel Macron est crédité de 25,5%. Et Marine Le Pen continue de dominer les débats et recueille 26,5%.

« IL N Y A PAS DE SOLUTION ALTERNATIVE »



François Fillon, lors de la conférence de presse

Au lendemain des révélations sur l'emploi présumé fictif de son épouse, Penelope, le candidat Fillon avait juré sur TF1, le 26 janvier, qu'il se retirerait s'il était mis en examen. Mais pour sauver sa tête, il a changé de position, en disant s'en remettre uniquement au jugement des Français. Et non à la justice.

Il avait officialisé sa volte-face le 1<sup>er</sup> mars, lorsqu'il avait annoncé de lui-même sa convocation chez les juges et sa volonté de continuer. Quoi qu'il arrive. Le mot d'ordre est désormais : « Tenir bon ». Ce jour-là, François Fillon avait officiellement renié sa parole et une partie de la droite avait quitté le navire pour trouver un plan B.

Le dimanche 5 mars, lors d'un rassemblement de soutien au Trocadéro, à Paris, il a réussi à circonscrire cette fronde qui montait dans sa propre famille politique. Pour lui, la situa-

tion est simple : « Il n y a pas de solution alternative meilleure ». La manifestation a eu l'effet escompté : Alain Juppé, potentiel plan B, a définitivement renoncé à se présenter et les ambitieux sont allés se rhabiller.

## L'EQUIPE FILLON MISE SUR LES DEBATS

A quelques semaines du premier tour, les fillonistes fondent beaucoup d'espoir sur les débats télévisés.

Le premier de l'élection présidentielle 2017, prévu le lundi 20 mars à 21h sur TF1 et LCI, rassemblera seulement les cinq favoris de la présidentielle : François Fillon, Benoît Hamon, Marine Le Pen, Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon.

« Fillon peut remonter lors des débats car il a une vraie colonne vertébrale », juge sa porte-parole, Florence Portelli. « Le débat, c'est la clé car c'est là que les Français pourront comparer, abonde le député de l'Oise, Eric Woerth. Cela devrait être un atout pour lui car il a beaucoup d'expérience en tant qu'ex-premier ministre, il a très bon projet et il est bon à l'oral. »

Ses proches tablent aussi beaucoup sur sa participation à « L'Emission politique », sur France 2, le 23 mars. Sans savoir si, entre-temps, de nouveaux rebondissements auront une nouvelle fois perturbé sa campagne.

ROBERT KONGO, CORRESPONDANT EN FRANCE

## Caf-C1 : V. Club qualifié, Mazembe reversé en Coupe de la CAF

**La RDC est toujours présente à la Ligue des champions de la CAF. C'est grâce à V. Club, tombeur de Gambia Autorithy (2-0), en 16<sup>èmes</sup> de finale retour. Le TP Mazembe est éliminé après son nul vierge contre Caps United. Il est reversé en Coupe de la Confédération africaine (CAF).**

ARMEL LANGANDA

L'AS V. Club de Kinshasa a validé son ticket pour les 8<sup>èmes</sup> de finale de la Ligue des champions de la CAF. Elle a battu la formation gambienne Ports Authority sur le score de 2-0, en match retour des seizièmes de finale, le dimanche 19 mars au stade des Martyrs.

Accroché à l'aller à domicile (1-1), l'équipe gambienne n'a pas réussi à enterrer les espoirs des Congolais. Au terme d'une rencontre riche en actions, l'AS V. Club est restée concentrée sur son objectif : se qualifier au tour suivant. Elle a réussi son coup.

Le coach Ibenge fait confiance à Ernest Sugira à la pointe de l'attaque. La charnière centrale était contrôlée par Ngonda Muzinga. Baometo et Bangala surveillent les ailes. Un dispositif tactique qui a bien fonctionné. Dans ces entrefaites, l'équipe adverse



**Le but du chaos de l'AS V. Club inscrit par Francisco Obama à la 78<sup>ème</sup> minute (Photo Babwele)**

a éprouvé toutes les peines du monde pour entrer dans le match. V. Club a emballé le match dès l'entame sans trouver le chemin de filet.

Très bonne équipe sur le plan récupérateur, Gambia Authority a résisté pendant de bonnes minutes à la pression des Kinois. C'est à la 39<sup>ème</sup> minute que les Gambiens ont craqué. Tout est parti d'une action bien négociée de la gauche vers la droite. Bé-

néficiant d'un centre enroulé, Ernest Sugira s'est retrouvé au point de penalty et a placé un coup de tête qui a soulevé le stade. 1-0 pour V. Club. Tout le stade exulte, car les supporters attendaient avec impatience ce but libérateur. C'est sur ce score que l'arbitre érythréen a renvoyé les deux clubs aux vestiaires.

Au retour, les Gambiens ont stabilisé le jeu. V. Club a continué sur la même lancée. L'entrée de Mukoko Batezadio a eu l'avantage de semer la panique dans la défense gambienne. Avec ses multiples incursions sur le

flanc gauche, Ports Authority était obligé de courir derrière le ballon.

Les 10 dernières minutes sont mortelles pour V. Club. La partie s'est accélérée. La pression de Guy Lusadisu, entré en cours de jeu, a littéralement changé la physionomie du match. Pressing payant, à la 79<sup>ème</sup> minute, Lusadisu exécutait un corner qui a trouvé une tête plongeante de Francisco Obama, buteur de V. Club au match aller. A 2-0, les carottes étaient bien cuites pour les Gambiens. V. Club a ainsi validé son ticket pour les 8<sup>èmes</sup> de finale de la Ligue des champions de la CAF.

### C2 : RENAISSANCE ET SANGA BALENDE ÉLIMINÉS

Le FC Renaissance du Congo a obtenu une courte victoire contre Mouloudia d'Alger (2-1), le vendredi 17 mars au stade des Martyrs. Au match aller, les Congolais étaient battus à Alger sur le score de 2-0. Éliminer Mouloudia n'était pas une mission facile pour les Orange de la capitale qui ont péché par l'inexpérience. Le deuxième représentant de la RDC en Coupe de la CAF, Sa Majesté Sanga Balende, s'est fait éliminer. Au terme des 90 minutes réglementaire, le score était d'un but en faveur de l'équipe soudanaise.

Ce qui donnait droit à une séance des tirs au but pour départager les deux clubs : score final 3 contre 5 en faveur d'Al Hilal du Soudan.

### Page Noire

## Nord-Kivu : AS Nyuki victime d'un accident de la circulation

ARMEL L.

Le football congolais est en deuil. Le drame a eu lieu, le dimanche 19 mars à Butembo, dans la province du Nord-Kivu. L'équipe de football AS Nyuki se rendait dans la localité de Kyavinyonge pour livrer un match du championnat local. Une fois sur la chaussée, le système de freinage du minibus a cédé à Vusorongi près de Kiondo en territoire de Beni. Le chauffeur a fini sa course dans un ravin. Des sources locales renseignent que le bilan provisoire fait état de deux personnes tuées dont le gardien.

A bord de ce minibus, s'est retrouvée une délégation de plus de 25 personnes dont les dirigeants sportifs et les joueurs de l'AS Nyuki. Un événement malheureux qui survient

quand on s'y attend le moins. Il y a eu pas mal de dégâts matériels dont la hauteur et la nature ne sont pas encore révélées dans la presse pour des raisons d'enquête.

A en croire d'autres sources non concordantes, le bilan de cette accident de la circulation serait lourd et pourrait même s'alourdir avec le temps.

Après avoir appris cette triste nouvelle qui est tombée comme un coup de tonnerre, le gouverneur du Nord-Kivu, Julien Paluku, a adressé son message de compassion à l'équipe de l'AS Nyuki. Il promet de communiquer dans les heures qui viennent le bilan des dégâts causé par cet accident. En ce moment, les blessés sont évacués vers un hôpital pour suivre des soins appropriés.



## Hayatou accuse la Fifa d'avoir comploté contre lui

ARMEL L.

À la suite de sa défaite face au Amalgache Ahmed Ahmed à la présidence de la Confédération africaine de football (CAF), le Camerounais Issa Hayatou continue à lever le ton pour pointer du doigt à la Fifa d'avoir tripoté les élections. Il confirme que l'organe faitier du football mondial est le responsable de son échec.

Pourquoi ce coup de théâtre à cette période apocalyptique d'Hayatou ? A en croire le Camerounais, les dirigeants de la FIFA le voyaient déjà vieux et qu'il ne pouvait plus continuer à gérer la CAF.

« Je sais que vous avez fait campagne contre moi. Voilà 29 ans que je suis à la tête de la Confédération africaine de football, mais visiblement certains pensent que je suis vieux et qu'il faut que je parte. Sepp Blatter a été réélu à la tête de la FIFA à 79 ans, mais personne n'en a parlé, là. Je ne veux pas faire de polémique. On voulait que je parte et je suis en train de partir », avait lancé le président honoraire de la CAF, à l'endroit du président de la FIFA, Gianni Infantino et de sa Secrétaire générale Fatma Samoura, à l'issue de l'Assemblée générale.

La question que l'opinion spor-



**Issa Hayatou, président honoraire de la CAF**

tive pourrait se poser est la suivante : Comment et pourquoi la FIFA comploterait contre Hayatou ? Plusieurs hypothèses sont en vue. S'il s'avérait que c'est vrai ce que c'est vrai ce que le Camerounais reproche à la FIFA, ce n'est par ce qu'il a été collaborateur pendant un long moment de Sepp Blatter, accusé de corruption ?

La fin du règne d'Hayatou aura sans doute des conséquences sur les différentes fédérations affiliées à la CAF. Avec l'arrivée d'Ahmed Ahmed à la tête de la CAF, plusieurs points seront amandés pour le bon fonctionnement non seulement de la CAF, mais aussi des fédérations affiliées à cette instance suprême du football africain.

### Le Potentiel

Quotidien d'informations générales

#### FONDATEUR

Modeste Mutinga Mutuishayi  
le 12 octobre 1982  
Autorisation n° 04/00015/DI/82  
Siège social :  
873, av. du Bas-Congo  
Kinshasa-Gombe  
B.P. 11 338, Kinshasa I, RDC  
E-mail :  
lepotentiel@yahoo.com  
www.lepotentielonline.com

#### DIRECTION GÉNÉRALE

##### ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ

Willy Kabwe  
099 99 99 546

##### CONSEILLER TECHNIQUE

Ben-Clet Kankonde Dambu  
081 525 09 89

#### RÉDACTION

##### DIRECTEUR DE PUBLICATION

Faustin Kuediasala  
081 904 17 63

##### RÉDACTEUR EN CHEF

Amédée Mwarabu K. 085 489 82 27

##### SECRÉTAIRES DE RÉDACTION

Richard Ngapi 081 685 05 14  
St Augustin Kinenzi 081 515 86 44

##### POLITIQUE

Olivier Dioso 082 516 48 03  
Pitshou Mulumba 081 476 61 56  
Médard Muyaya 081 069 11 22  
Ludi Cardoso 081 302 64 40

##### ÉCONOMIE

Olivier Kaforo 081 525 45 55

##### SOCIÉTÉ & PROVINCES

Véron Kongo 099 852 69 77  
Donatien Ngandu M. 081 507 53 87  
Florent N'Lunda 081 493 78 50  
Lucie Ngusi 081 001 42 22  
Herve Ntumba 0823538803

##### SPORTS

Armel Langanda 081 194 58 60

##### INTERNATIONAL

Cyprien Kapuku 097 047 77 70

##### CULTURE & NTIC

Bienvenu Ipan 089 827 34 11

##### COLLABORATEURS EXTÉRIEURS

Thembo Kash (Caricaturiste)  
Robert Kongo (France)

#### RÉALISATION

##### METTEURS EN PAGE

José Kapwasa 081 324 96 68  
Odon Modjiri 099 824 14 10

#### DOCUMENTATION

Delphin Bateko 081 223 73 93

#### LEPOTENTIELONLINE.COM

##### RÉDACTEUR EN CHEF

Stanislas Ntambwe 097 143 99 69

#### ADMINISTRATION & FINANCES

##### CHEF DE SERVICE

Albert Ishambi 081 493 47 53

##### COMPTABLE

Kevin Twende 085 386 08 44

##### CAISSIÈRE

Colette Kankunku 0997 69 81 07

##### INTENDANT

Constantin Mpoiyi 099 853 36 48

#### MARKETING & COMMERCIAL

##### CONSEILLER

Franck Lukusa 081 197 76 09

##### AGENTS COMMERCIAUX

John Rushimba 099 899 85 72  
Paulin Nkongolo 085 395 42 26

#### IMPRIMERIE 7

##### CHEF DE SERVICE

Michaux Mulenda 082 930 3052

##### Édité par

Groupe de presse MEDIA 7



## Baptême du livre « Justice électorale. Fondements axiologiques et normatifs »

**La promotion ainsi que la protection des droits politiques résumant l'essentiel de l'œuvre littéraire qui répond inéluctablement à la question de la justice électorale, gage d'un État de droit fondé sur une démocratie durable.**

JOYCE KALALA

Le président de la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH), Muamba M., a procédé, le vendredi 17 mars, au baptême du livre « Justice électorale. Fondements axiologiques et normatifs » de M. Jacques Kambale Bira'Mbovoto, publié aux Editions L'Harmattan, en France. Cadre choisi : la salle de conférences du Centre de recherche interdisciplinaire pour la promotion et la protection des droits de l'Homme en Afrique centrale (CRIDAHC) de la faculté de Droit de l'Université de Kinshasa.

Le vernissage de l'ouvrage a coïncidé avec la 8<sup>ème</sup> journée du « Mensuel des droits de l'Homme » du CRIDAHC.

Le professeur de Droit public et avocat à la Cour su-



prême de justice, Dieudonné Kaluba, a présenté l'ouvrage. Il a indiqué que son auteur fait la promotion et la protection des droits publics en *répondant inéluctablement à la question de la justice électorale, gage d'un État de droit et une nation puissante et prospère, fondée sur une démocratie durable et responsable.*

En tant que chevronné du Droit constitutionnel, il a fait savoir que l'auteur éclaire sur la problématique de résolution du problème de la « gouvernementalité » politique en analysant le cadre juridique de la justice électorale, repère et fixe ses fondements

philosophico-éthiques et politiques.

### RÉSOLUTION DES CRISES ÉLECTORALES

Selon le professeur Kaluba, dans son ouvrage, « *M. Jacques Kambale Bira'Mbovoto peint particulièrement le profil et circonscrit le rôle de chaque acteur intervenant directement ou indirectement dans l'arène électorale. Il pose également un regard sur l'épineuse question de la prévention, de la gestion et de la résolution des crises électorales et, enfin, procède à l'examen du règlement juridictionnel des conflits électoraux.* ».

Le directeur du CRIDHAC, le professeur Dieudonné Kalindye, a postfacé le livre. Pour lui, la publication de M. Jacques Kambale ouvre la voie à d'autres chercheurs du CRIDHAC et permet à son auteur d'asseoir la problématique du mémoire du Diplôme d'études supérieures (DES) en Droits de l'Homme au département des Droits de l'Homme de la faculté de Droit de l'Université de Kinshasa.

En outre, il a fait noter que l'auteur Jacques Kambale Bira'Mbovoto est détenteur d'un Master en droits de l'Homme et Droit international humanitaire et d'une licence en Droit public de l'Université de Kinshasa, où il est chercheur associé au CRIDHAC de la faculté de Droit.

Comme assistant, Jacques Kambale enseigne le Droit international et les libertés publiques à l'Université Simon Kimbangu. Il s'intéresse aussi aux questions de théorie du droit.

Par ailleurs, il est aussi membre de la société québécoise de Droit international et avocat au Barreau de Kinshasa/Gombe.

## Multilinguisme : la Francophonie et l'ONU veulent renforcer leur coopération

La secrétaire générale de la Francophonie, Michaël Jean, a été reçue, le mardi 14 mars 2017, par le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, au siège de l'Organisation des Nations unies, à New York. Les deux secrétaires généraux ont abordé ensemble les axes de coopération prioritaires de collaboration entre leurs institutions ainsi que plusieurs thématiques de fond, dont celles du multilinguisme et du renforcement des alliances entre organisations multilatérales pour faire face aux défis actuels et défendre les valeurs qui les fondent.

M. Gueterres a notamment invité la Francophonie à s'impliquer avec force dans les deux dossiers principaux que constituent la gestion des migrations et le renforcement de la mobilisation internationale au soutien des opérations de paix.

La secrétaire générale a également eu l'occasion de rencontrer plusieurs hauts res-



De gauche à droite, Michaël Jean et António Guterres

ponsables de l'administration onusienne, dont Hervé Ladsous, secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Ce dernier a souligné l'importance d'investir dans la prévention des conflits et de promouvoir la coopération exemplaire développée dans ce sens avec l'OIF.

L'échange a permis d'explorer les situations de plu-

sieurs pays francophones qui mobilisent l'attention et l'expertise des deux Organisations, et d'évoquer la complémentarité des actions.

Avec Hervé Ladsous, Michaëlle Jean a évoqué les 15 ans de collaboration étroite entre l'OIF et les Nations unies dans le domaine du maintien de la paix. Monsieur Ladsous a d'abord salué la hausse de la participation francophone au niveau des contingents de police dans les opérations

avant de revenir sur la nécessité de poursuivre les efforts de mobilisation, en particulier pour les contingents militaires, et de veiller au développement de filières de formation ciblées pour les postes de haut commandement.

Il a appelé à continuer d'utiliser le capital des centres de formation au maintien de la paix créés dans les pays francophones.

Hervé Ladsous a salué les initiatives les plus récentes de la Francophonie, notamment la création de l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix en partenariat avec le ministère de la Défense français et les ministères des Affaires étrangères de la Belgique et du Canada. Michaëlle Jean lui a rendu un hommage appuyé pour le travail effectué depuis sa nomination à la tête du Département des opérations de maintien de la paix en septembre 2011.

OIF/B. IPAN

## La Céni projette d'enrôler 4.500.000 électeurs à Kinshasa

**Atteindre quatre millions d'électeurs à Kinshasa. C'est la projection de la Céni qui annonce le lancement des opérations de révision du fichier électoral dans la ville à partir de la deuxième quinzaine du mois d'avril.**

P. MULUMBA & R. NGAPI

Démarré le 31 juillet 2016 dans la province-pilote du Nord-Ubangi, l'opération de la révision du fichier électoral va se clôturer par la ville-province de Kinshasa où, à la mi-avril, la Commission électorale nationale indépendante (Céni) va lancer l'enrôlement des électeurs. Au Cours d'un cadre d'échange, vendredi 17 mars avec les élus nationaux de Kinshasa (députés nationaux et sénateurs), le président de la Commission électorale nationale indépendante, Corneille Nangaa, a annoncé les projections de la Centrale électorale en ce qui concerne l'enrôlement. Selon lui, la réussite du travail dépend de la capacité des élus à mobiliser leurs électeurs.

« 4 500 000 électeurs, ce n'est qu'une projection. Si vous-vous mobilisez, nous pouvons enrôler plus. Sinon, on n'atteindra pas les quatre millions d'électeurs », s'est adressé le président de la Centrale électorale aux élus, annonçant le lancement des



Le président de la Céni, Corneille Nangaa, répondant aux questions de la presse

opérations de révision du fichier électoral dans la ville à partir de la deuxième quinzaine du mois d'avril prochain. Par ailleurs, Corneille Nangaa a précisé que toutes les précautions ont été prises afin que ces opérations se déroulent correctement à Kinshasa. « La cartographie de la ville est disponible ; nous avons augmenté le nombre de centres d'inscription pour éviter que la population parcoure de longs distances surtout dans les communes de Maluku et de N'Sele », a-t-il rassuré.

Au nom des élus de

Kinshasa, la députée Marie Ange Lukiana s'est montrée satisfaite par les réponses très techniques apportées par la Céni à leurs préoccupations. « Nous avons promis un soutien et nous sommes engagés afin que cet enrôlement soit un véritable succès à Kinshasa plus qu'ailleurs », a déclaré cette élue de la majorité.

Profitant de ce mois de la femme, Lukiana a invité les femmes à s'enrôler massivement, car elles constituent plus de la moitié de la population du pays. « Notre objectif

est de maintenir ou de dépasser les 48 sièges actuels ».

Pour rappel, après le succès du test d'enrôlement dans le Nord-Ubangi, la CENI avait entamé des opérations d'identification et d'enrôlement avec la délivrance immédiate de la carte d'électeur dans 12 autres provinces depuis le 13 décembre 2016. Pour autant, le gouvernement est appelé à œuvrer davantage pour que des dispositions sécuritaires soient prises dans les provinces où persistent encore l'insécurité.

### À propos de l'impasse politique actuelle

## Le Sénateur Innocent Nkongo Budina Nzau livre son opinion

(Suite de la page 5)

la Saint Sylvestre trouve application. Deux constatations s'imposent : la première, sublimante, c'est la confirmation de la capacité des Congolais à parvenir à un consensus pour régler leurs oppositions ; la deuxième, dont chacun appréciera les mérites, c'est que le partage équitable et équilibré du pouvoir a des vertus thérapeutiques. Mais pour bien faire, au regard de l'intérêt supérieur de la Nation, il faut consolider ce mode de règlement en passant du conjoncturel au structurel, dans et pour la durée. La RDC peut donc s'en sortir, et elle doit s'en sortir. Aux acteurs politiques et civils de prendre la mesure des défis

et enjeux aussi bien que des appels du devoir qui en découlent. C'est au nom de ces appels du devoir citoyen et patriotique qu'ils doivent dépasser leurs clivages, de quelle nature qu'ils soient, pour placer au centre de leurs initiatives et actions l'intérêt de tous.

À cet égard, c'est tout à l'honneur de l'Église catholique d'avoir été choisie pour assurer, par une délégation de ses Évêques, la médiation aux travaux du Dialogue Politique Inclusif et à la mise en œuvre de l'Accord qui en a résulté, médiation, cela va sans dire, sous la lumière de l'amour et de la charité. À l'heure où l'engagement sociopolitique de l'Église ne fait plus débat, il appartient aux

prélats catholiques de « ... rendre les hommes (politiques s'entend) capables de construire l'ordre temporel et de l'orienter vers Dieu par le Christ... », comme l'avait affirmé le Pape Jean Paul II. Parce qu'ils peuvent réussir, ils ne doivent pas échouer. Je ne peux terminer ce point sans dire merci à l'Abbé Rigobert Minani, auteur de « **Existe-t-il une doctrine socio-politique de l'Église** » pour m'avoir mis l'eau à la bouche. Enfin, l'intérêt supérieur de la Nation, en tant qu'il est l'alpha et l'oméga de l'action politique, sous la condition d'un entendement partagé par tous sinon par le plus grand nombre sur fond de valeurs communes, fournira au Pré-

sident de la République la matrice de légitimation de ses arbitrages et de ses décisions en dernier ressort.

Qu'on se le dise ! La mise en œuvre réussie de l'Accord de la Saint Sylvestre sera le balisage de la piste qui permettra aux Congolais de prendre l'envol vers les trois destinations que sont l'État de droit, la démocratie et la bonne gouvernance. Sachons prendre garde : nous n'irons pas sans cesse de crise en crise et de dialogue en dialogue sans qu'un jour plus aucun dialogue ne soit possible.

J'y reviendrai, ici ou ailleurs.

INNOCENT NKONGO BUDINA  
NZAU  
SÉNATEUR

### APOSTROPHE

#### L'indéboulonnable ?

BEN-CLET



**20 voix contre 34 ! Issa Hayatou est tombé. Son vainqueur, le Malgache Ahmad Ahmad, prend les commandes de la Confédération africaine de football. Vraiment une révolution.**

Le désormais ex-tout puissant président de la Caf avait cherché à s'accrocher pour un huitième mandat, après 29 ans d'hayatoucratie pas assez angélique. Mais 34 des 54 fédérations lui ont rétorqué qu'il convoitait un mandat « de trop ». Et qu'il faut en finir avec la race des « présidents omnipotents » d'associations sportives, cousins des « présidents-fondateurs » politiques.

Par mimétisme, Hayatou voulait mourir dans le costume de président. À l'instar de Paul Biya dans son Cameroun natal. Pour parvenir à ses fins, il avait modelé les statuts de la Caf d'après les mensurations de son tour de taille, poitrine, hanches. Ainsi avait-il aboli l'âge limite pour briguer la présidence. Et repoussé, en outre, la mise en place du nombre maximum de trois mandats successifs. Payante, sa stratégie lui avait permis d'écarter « d'envieux » prétendants au trône. Cette fois, le vote à bulletin secret l'a ridiculisé alors qu'il avait été régulièrement élu par acclamations.

La Caf vient donc d'inaugurer l'alternance. Historiquement, l'organisation du football continental n'a connu que deux présidents : d'abord Tessaïa ; ensuite Issa, Issa ... 7 fois. Bienvenue, donc, à Ahmad, le troisième !

À Hayatou, l'Afrique sportive reconnaît des mérites significatifs, dont l'organisation de la Coupe du monde en Afrique du Sud et la promotion des talents africains à travers le CHAN. L'envers de la médaille, c'est sa boulimie du pouvoir et ses flirts avec des « affaires » louches. Fêtu de paille, il n'était donc pas l'indéboulonnable tant redouté.